

Non classifié

C(99)33/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

OLIS : 24-Aug-1999
Dist. : 25-Aug-1999

PARIS

CONSEIL

C(99)33/FINAL
Non classifié

Conseil

**RAPPORT DU COMITE DES POLIQUES D'ENVIRONNEMENT SUR LA
MISE EN OEUVRE DE LA RECOMMANDATION DU CONSEIL DE 1996 SUR
L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES
POUVOIRS PUBLICS**

80720

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

AVANT PROPOS

Les activités quotidiennes et les mécanismes de prise de décision des pouvoirs publics ont un impact important sur l'environnement. En février 1996, le Conseil de l'OCDE a reconnu qu'il était possible d'intensifier les efforts visant à améliorer les performances environnementales des pouvoirs publics et adopté une Recommandation encourageant les pays Membres à prendre des mesures [C(96)39/FINAL]. Une Recommandation du Conseil de l'OCDE n'est pas un instrument juridiquement contraignant, mais représente un engagement des gouvernements des pays Membres à œuvrer dans un domaine d'action particulier.

La Recommandation du Conseil était motivée par trois considérations :

1. Un consensus sur le fait que les incidences sur l'environnement des activités des pouvoirs publics ne sont pas négligeables, mais qu'on ne leur accorde qu'un degré de priorité relativement faible – les pays Membres souhaitaient accorder une plus grande importance à cette question.
2. L'existence d'un ensemble commun de problèmes conceptuels et de mise en œuvre et d'un corps central de domaines d'action, qui ont servi de base des comparaisons internationales.
3. La conviction que les analyses comparatives et les échanges d'information dans un cadre international permettent des avancées plus conséquentes.

Le présent rapport récapitule les progrès accomplis par les pays Membres dans une série de domaines clés : réduction des effets sur l'environnement des activités quotidiennes (énergie, eau, déchets, véhicules, parc immobilier), amélioration des mécanismes de prise de décision et de l'aptitude du personnel à gérer les incidences sur l'environnement, actions engagées à l'échelon des collectivités locales et régionales, mise en œuvre de systèmes complets de gestion environnementale, et prise en compte des facteurs d'environnement dans la politique des marchés publics. Le rapport décrit en outre la capacité actuelle des pays Membres à mesurer et à évaluer leurs progrès dans chacun de ces domaines.

La Recommandation du Conseil et le processus de notification qu'elle a instauré ont contribué à faire avancer les choses en stimulant la collecte d'informations au niveau national et les discussions entre les gouvernements. Plusieurs pays ont par ailleurs fait savoir que la Recommandation avait aidé au lancement d'initiatives nouvelles ou au décollage d'initiatives jusqu'alors restées sans effet. Le processus de rapprochement des 24 rapports nationaux a permis à chaque pays d'évaluer ses actions par rapport à celles de ses pairs et de recenser les possibilités de coopération future.

Le présent rapport a été rédigé par Elaine Geyer-Allély de la Direction de l'environnement de l'OCDE. Carlo Pessa a rédigé le chapitre sur les marchés publics écologiques. Le Conseil de l'OCDE a décidé la déclassification du rapport le 22 avril 1999.

TABLE DES MATIÈRES

RESUME.....	5
1. INTRODUCTION.....	7
Contexte et rappel des faits.....	7
Rapport sur les progrès accomplis.....	8
Vue d'ensemble des mesures prises pour améliorer les performances environnementales des administrations publiques.....	10
Champ d'action.....	10
Facteurs déterminants.....	11
Domaines les plus avancés.....	12
Obstacles.....	12
2. EXAMEN DES MESURES SECTORIELLES.....	13
2.1 Activités et installations.....	14
2.1.1 Consommation d'énergie.....	14
2.1.2 Consommation d'eau.....	16
2.1.3 Gestion des déchets.....	18
2.1.4 Parc automobile et transports.....	20
2.1.5 Parc immobilier et équipements des administrations.....	23
2.2 Former le personnel et renforcer la prise de décision.....	26
2.2.1 Mécanismes de coordination et de consultation.....	26
2.2.2 Développement des aptitudes du personnel.....	28
2.2.3 Progrès réalisés à l'échelon des collectivités locales ou régionales.....	30
3. EXAMEN APPROFONDI DES SYSTEMES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR LES ORGANISMES PUBLICS.....	33
Tour d'horizon.....	33
Obstacles à la mise en oeuvre des SGE.....	34
Stratégies novatrices et "Bonnes pratiques".....	35
SGE aux niveaux régional/local.....	35
Le point sur les progrès accomplis concernant les SGE.....	36
Initiatives récemment notifiées :.....	36
Le point sur les initiatives décrites dans le Rapport de Stockholm :.....	37
4. EXAMEN APPROFONDI DES MARCHES PUBLICS ECOLOGIQUES.....	40
Tour d'horizon.....	40
Répondre à la demande du public.....	41
Informations environnementales et Guides à l'intention des acheteurs.....	41
Spécifications et normes techniques.....	43
Procédures et réglementations applicables aux appels d'offres.....	43
Mesure des progrès accomplis dans l'écologisation des marchés publics.....	46

5. SURVEILLANCE ET EVALUATION	47
Introduction.....	47
Travaux de l'OCDE sur les indicateurs de référence : Résultats	47
Plans nationaux pour mesurer et évaluer les performances environnementales des gouvernements.....	49
Conséquences pour les activités de l'OCDE.....	51
6. CONCLUSION.....	53
1. Rythme et niveau des progrès accomplis à ce jour	53
2. Domaines où des progrès supplémentaires sont prioritaires.....	53
3. Domaines propices à la collaboration internationale	54
4. Prochaines étapes.....	55
ANNEXE 1 : DOMAINES D'ACTION DANS LES CONTRIBUTIONS NATIONALES	57
ANNEXE 2 : INDICATEURS	58

RESUME

En février 1996, les pays Membres de l'OCDE ont adopté une Recommandation du Conseil sur *l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics* [C(96)39/FINAL]. Cette Recommandation est le fruit d'une série de réunions internationales de consultation à l'OCDE et ailleurs, et veut inciter les gouvernements des pays Membres à faire constamment progresser leurs performances environnementales. Elle vise l'impact sur l'environnement des activités et des mécanismes de prise de décision des administrations publiques, et non pas celui de politiques suivies. Le Conseil de l'OCDE demandait pour 1999 un rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation dans les pays Membres.

Les premiers résultats montrent que les pays de l'OCDE progressent tous, mais à des degrés divers et à un rythme différent : si quelques pays ont plusieurs années d'expérience dans ce domaine, la majorité d'entre eux commencent seulement à tenir pleinement compte de l'environnement dans les activités et les mécanismes de prise de décision des administrations publiques. Les progrès mentionnés dans les rapports nationaux portent, pour l'essentiel, sur la consommation d'énergie, la gestion des déchets, la politique du parc immobilier, les systèmes de gestion environnementale (SGE) et l'écologisation des marchés publics. La plupart des pays ont en outre pris des mesures pour favoriser le dialogue et la consultation entre ministères et organismes publics, partager ainsi les meilleures méthodes et accélérer les progrès dans l'ensemble des administrations publiques. De nombreuses mesures écologiques sont prises à l'échelon local ou régional. Néanmoins, étant donné l'impact sur l'environnement des activités et des mécanismes de prise de décision des administrations publiques, les gouvernements des pays de l'OCDE n'ont pas encore épuisé toutes les possibilités d'améliorer leurs performances environnementales.

Dans la majorité des pays de l'OCDE, les mesures d'écologisation des administrations publiques se limitent essentiellement aux effets directs des activités et installations des administrations. Toutefois, quelques pays ont conçu des programmes d'écologisation plus ambitieux qui englobent à dessein ces effets directs et les effets indirects qu'entraînent les décisions liées à l'action des autorités publiques. Les mesures d'écologisation des administrations publiques sont rarement le domaine exclusif du Ministère de l'environnement ou des organismes publics qui en dépendent. Presque tous les rapports nationaux reçus exposent des initiatives émanant de l'ensemble des administrations publiques. Dans la plupart des pays, les mesures d'écologisation des administrations publiques sont essentiellement décentralisées et optionnelles, même si elle peuvent être liées à des dispositions juridiques précises ou à des objectifs sectoriels nationaux (par exemple l'énergie, les déchets, les marchés publics).

Les pays de l'OCDE retiennent un jeu commun de motivations pour améliorer les performances environnementales de leurs organismes publics, notamment :

- promouvoir l'efficacité de la gestion et les économies de ressources ;
- répondre aux impératifs écologiques ;
- donner l'exemple ;
- répondre à la pression de l'opinion publique qui veut une bonne gestion des affaires publiques (modernisation du secteur public, efficacité) ;

- former le personnel du secteur public à l'écologie ;
- crédibiliser l'action entreprise auprès des acteurs ;
- assurer une clientèle aux services publics à caractère technique (par l'aménagement de bureaux à haut rendement énergétique, par exemple).

Les mesures qui visent à améliorer les performances environnementales des administrations publiques se sont heurtées à plusieurs obstacles institutionnels, budgétaires ou culturels. Toutefois, si d'importants obstacles peuvent s'opposer à la réforme des procédures, dans la passation des marchés publics par exemple, on a généralement constaté à l'usage que la plupart d'entre eux sont "mous" et peuvent être surmontés si on le veut et si l'accompagnement est bien organisé.

Dans le cadre de la collecte d'informations pour le rapport au Conseil, l'OCDE a demandé aux pays d'indiquer comment ils suivaient les progrès réalisés dans certains domaines de l'écologisation des administrations publiques. Plusieurs pays ont donné des informations assez précises dans certains domaines, par exemple la consommation d'énergie ou la part des administrations dans la consommation finale, mais la majorité des pays ne possèdent guère de données, voire aucune, sur leurs organismes publics centraux ou fédéraux. Plusieurs raisons expliquent pourquoi les organismes publics des pays de l'OCDE connaissent mal l'impact sur l'environnement de leurs activités : (1) l'absence de données au niveau ministériel ; (2) l'insuffisante agrégation à l'échelle nationale ; (3) les obstacles à la définition d'une base de référence cohérente ; (4) la disparité des rapports coût-avantages de la mesure des performances. Néanmoins, la majorité des pays ont indiqué qu'ils avaient l'intention de renforcer la mesure des performances environnementales des administrations publiques, notamment dans les domaines essentiels de leurs activités.

Les pays Membres ont relevé un certain nombre de domaines prioritaires où il faut améliorer encore les performances environnementales des administrations publiques :

- La généralisation des systèmes de gestion environnementale ;
- La transparence et le contrôle des performances environnementales des administrations publiques ;
- Les moyens de mesure et d'évaluation ;
- La préférence pour l'environnement dans la passation des marchés publics, y compris les aspects liés aux échanges.

Dans certains domaines, par exemple les mesures visant expressément la conservation de l'énergie et de l'eau, les progrès dépendront de stratégies propres au site, élaborées à l'échelon de l'organisme ou de l'installation. De même, la transparence et le contrôle des performances environnementales des administrations publiques résulteront essentiellement de la pression de l'opinion publique aux niveaux local ou national et des comportements sociopolitiques. Les pays Membres ont relevé un certain nombre de domaines où le resserrement de la coopération internationale appuierait utilement les efforts déployés aux niveaux local, régional et national : (1) l'élaboration de principes d'application des SGE à l'usage des organismes publics ; (2) des orientations sur les mécanismes de budgétisation et de financement des marchés publics ; (3) la proposition de méthodes de mesure et d'évaluation des performances environnementales des administrations publiques ; et (4) la notification des progrès réalisés.

1. INTRODUCTION

Contexte et rappel des faits

En février 1996, les pays Membres de l'OCDE ont adopté une Recommandation du Conseil sur *l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics* (C(96)39/FINAL). Cette recommandation résulte d'une série de réunions internationales de consultation, à l'OCDE et ailleurs (encadré 1), et veut inciter les gouvernements des pays Membres à réduire les effets sur l'environnement local et mondial de leurs activités quotidiennes et des mécanismes d'élaboration des décisions.

Les performances des administrations publiques sont un enjeu de taille. Les administrations centrales ou fédérales peuvent avoir d'importants effets sur l'environnement par leurs activités quotidiennes, les formalités administratives et, indirectement, par les mesures qu'elles prennent. On citera leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, leur production de déchets solides et dangereux, les marchés publics qu'elles passent, leur consommation d'eau, leur utilisation de substances détruisant l'ozone, leur gestion des véhicules et des déplacements, leurs mesures visant le parc immobilier, leur utilisation des sols et leurs investissements. Les administrations régionales et locales, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, pèsent lourd elles aussi, non seulement par les effets sur l'environnement local de leurs activités quotidiennes et des formalités administratives, mais encore par leur prestation de services publics. Au total, les administrations centrales, régionales et locales peuvent exercer une influence considérable sur l'environnement. Les autorités publiques peuvent entraîner l'évolution des autres acteurs, non seulement en donnant l'exemple, mais aussi en diffusant les connaissances et le savoir-faire qu'elles ont acquis en écolisant leurs propres activités.

Les performances environnementales des administrations publiques dans les pays de l'OCDE importent aussi pour la communauté mondiale. Secteurs public et privé confondus, les pays de l'OCDE sont les plus gros consommateurs de ressources naturelles du monde : la structure de leur consommation et de la production correspondante a d'importantes conséquences environnementales, économiques et sociales. Plusieurs pays ont fixé des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre des administrations centrales ou fédérales dans le cadre de leur stratégie nationale visant à remplir les engagements souscrits à Kyoto en novembre 1997. La structure de la consommation et de la production, notamment la consommation des administrations publiques, sera au centre des débats de la session de 1999 de la Commission du développement durable des Nations Unies.

Enfin, la question de l'écolisation des administrations publiques présente un intérêt tout particulier pour l'institution qu'est l'OCDE. L'Organisation se prépare en effet à essayer "d'écoliser" ses activités administratives et opérationnelles en réponse à la Résolution du Conseil sur l'amélioration des performances environnementales de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE(96)40/FINAL], adoptée elle aussi en 1996. Nombre des enseignements et bonnes pratiques qui se dégagent de l'expérience des pays Membres serviront d'exemples à l'Organisation dans son entreprise.

Encadré 1: Activités de l'OCDE concernant l'Écologisation des administrations publiques

1991 La Ministérielle de l'environnement fait de l'écologisation des marchés publics un instrument d'action en faveur des biens et services qui ménagent l'environnement.

1994 Lancement du Programme de l'OCDE sur les modes de consommation et de production écologiquement viables à l'appui des efforts des pays de l'OCDE visant à réduire l'impact sur l'environnement des habitudes de consommation, notamment celles des administrations publiques.

1995 Les ministres de l'environnement du G-7, réunis à Hamilton, Canada, demandent à l'OCDE de montrer la voie à suivre dans le domaine de l'écologisation des administrations publiques.

Organisation par l'OCDE d'une **réunion consultative** pour un premier état des lieux. Rédaction de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics et de la Résolution du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration des performances environnementales de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

**1996 Adoption de la Recommandation et de la Résolution du Conseil de l'OCDE
Atelier de l'OCDE sur l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics**

**1997 Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur l'environnement
Produits verts IV: Conférence internationale sur les achats publics écologiques**

**1998 Atelier de l'OCDE sur les systèmes de gestion environnementale pour les organismes publics
Produits verts V sur l'écologisation des marchés publics**

1999 Rapport au Conseil de l'OCDE sur la mise en oeuvre de la Recommandation du Conseil

Rapport sur les progrès accomplis

La Recommandation du Conseil sur l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics demande qu'un rapport soit fait au Conseil de l'OCDE en 1999. Les pays de l'OCDE ont été approchés en juin 1998 et invités à exposer leurs principales initiatives depuis 1996 et leurs résultats. Les efforts d'écologisation des administrations publiques ont commencé avant 1996 dans de nombreux pays, mais la Recommandation du Conseil en a aidé plusieurs autres à lancer la mise en oeuvre des activités d'écologisation.

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des stratégies générales adoptées par les administrations publiques dans les pays de l'OCDE pour réduire les effets sur l'environnement de leurs activités et des mécanismes d'élaboration des décisions, et expose les progrès accomplis dans les domaines suivants :

- les activités touchant à la consommation d'énergie et d'eau, la gestion des déchets, des véhicules et des transports, du parc immobilier;
- la prise en considération de l'environnement dans la prise de décision et le contexte administratif, notamment à l'échelon régional ou local;

- les systèmes de gestion environnementale;
- l'écologisation des marchés publics; et
- le suivi et l'évaluation.

En avril 1999, 23 pays¹ et la Commission européenne avaient adressé un rapport au Secrétariat (cf. annexe 1). Outre les contributions nationales, le Rapport se fonde aussi sur les résultats des ateliers de l'OCDE sur *Les systèmes de gestion environnementale pour les organismes publics* (Stockholm, janvier 1998) et *Developing Green Purchasing* (l'écologisation des marchés publics) (Bienne, février 1998).

¹ Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, la Commission européenne.

Vue d'ensemble des mesures prises pour améliorer les performances environnementales des administrations publiques

Champ d'action

La Recommandation du Conseil de l'OCDE encourage les mesures qui visent des améliorations dans les activités et les installations des administrations publiques (gestion interne écologique, éco-efficacité) et dans les mécanismes de la prise de décision des autorités publiques. Elle ne porte pas sur l'intégration des considérations d'environnement dans les politiques sectorielles. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les mesures d'écologisation des administrations publiques se limitent pour l'essentiel à ces effets opérationnels directs (tableau 1). Dans ces pays, on distingue généralement les outils qui visent un meilleur fonctionnement interne des administrations et l'étude de l'impact des mesures sur l'environnement.

Toutefois, quelques pays ont élaboré des programmes d'écologisation plus complets qui, à dessein, portent à la fois sur les effets directs des activités et des installations des administrations et sur les effets indirects des politiques adoptées. En Suède, les mesures d'écologisation des administrations publiques englobent trois domaines : les effets directs des activités internes ("l'administration verte"), les effets directs des activités externes (extension du réseau routier, défense, etc.) et les effets indirects des politiques suivies (réglementation, autorisations, circuits de financement). Au Canada, chaque ministère fédéral doit définir un plan d'action pour réduire les effets sur l'environnement de ses activités internes, de ses activités externes et des politiques suivies dans le cadre de sa Stratégie de développement durable qui est alors vérifiée par le Commissaire (fédéral) à l'environnement et au développement durable. Enfin, à

la suite du Sommet de Cardiff (juin 1998), la Commission européenne a renforcé ses propres mécanismes de décision et de coordination en vue d'améliorer l'intégration des préoccupations environnementales dans ses politiques. Plusieurs pays ont en outre cité des exemples de politiques sectorielles plus soucieuses de l'environnement, (par exemple dans le domaine des transports, de l'urbanisme, de la gestion des déchets), ce qui donne à penser que, même si l'extension des mesures d'écologisation aux effets des politiques sectorielles n'est pas formellement prévue, il est souvent difficile de distinguer les deux aspects dans la pratique. De nombreuses administrations locales et régionales adoptent, elles aussi, une stratégie globale de

Tableau 1. Champ d'action

	Opérations	Prise de décisions	Impacts des politiques
Allemagne	X	X	
Australie	X	X	
Autriche			
Belgique			
Canada	X	X	X
Corée			
Danemark	X	X	
Espagne	X		
Etats-Unis	X	X	
Finlande	X	X	
France	X	X	
Grèce	X	X	
Hongrie	X		
Irlande			
Islande	X	X	
Italie	X	X	
Japon	X	X	
Luxembourg			
Mexique	X	X	
N. Zélande	X		
Norvège	X	X	
Pays-Bas	X	X	
Polagne			
Portugal			
Rép tchèque			
Royaume Uni*	X	X	X
Suède	X	X	X
Suisse	X	X	
Turquie			
CE	X	X	
* Au niveau local.			

gestion écologique en tenant compte de l'environnement dans la prestation des services publics (approvisionnement en eau, services de santé, gestion municipale des déchets).

Dans la majorité des pays, les mesures d'écologisation des administrations publiques ne sont pas le domaine exclusif du Ministère de l'environnement ou des organismes publics qui en dépendent. Au niveau central ou fédéral, presque tous les rapports nationaux exposent des initiatives émanant de l'ensemble des administrations publiques. Ainsi, en Suède, on compte parmi les organismes pilotes des systèmes de gestion environnementale : la Direction nationale des routes, l'Institut national de protection contre les radiations, l'Organisation suédoise pour le développement international, le Conseil national des services de secours, la Direction nationale de la police, la Direction nationale du développement industriel et technique, l'Agence nationale de la protection de l'environnement, deux conseils administratifs de comté, la Direction nationale de l'alimentation et deux universités. À l'Atelier de Stockholm, il est en outre apparu que de notables progrès sont en cours dans la gestion environnementale du ministère de la défense de plusieurs pays de l'OCDE. Le Comité des défis de la société moderne de l'OTAN appuie ces efforts par l'échange et la diffusion d'informations sur les meilleures méthodes.

Facteurs déterminants

Les pays de l'OCDE retiennent un jeu commun de motivations pour améliorer les performances environnementales de leurs organismes publics, notamment :

- promouvoir l'efficacité de la gestion et les économies de ressources;
- répondre aux impératifs écologiques;
- donner l'exemple;
- répondre à la pression de l'opinion publique qui veut une bonne gestion des affaires publiques (modernisation du secteur public, efficacité);
- former le personnel du secteur public à l'écologie;
- crédibiliser l'action entreprise auprès des acteurs; et
- assurer une clientèle aux services publics à caractère technique (par l'aménagement de bureaux à haut rendement énergétique, par exemple).

L'étude de ces motivations, déjà traitée dans des rapports de l'OCDE, ne sera pas développée ici.²

Dans presque tous les pays, l'action publique ou législative définit un cadre très propice aux mesures d'écologisation des administrations publiques : les communications des autorités ou les déclarations d'orientation ; les prescriptions légales, les décrets-lois ou les directives ; les cadres de référence, les principes et lignes directrices ; et les objectifs nationaux et internationaux d'environnement (Protocole de Kyoto, Recommandation du Conseil de l'OCDE, évolution des normes du Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) et ISO 14000). Dans quelques pays, ce cadre s'impose avec la plus grande rigueur (Canada, Suède, Danemark). Dans la majorité des pays, cependant, les mesures d'écologisation des administrations publiques sont essentiellement décentralisées et optionnelles, même si elles peuvent être liées à des dispositions juridiques précises ou à des objectifs sectoriels nationaux (par exemple l'énergie, les déchets, les marchés publics). Dans un autre sous-ensemble de pays, en général ceux qui commencent l'écologisation de leurs activités, aucune réglementation officielle ne vient guider les organismes publics.

² Voir *L'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics* (OCDE/GD(97)124), et *Les systèmes de gestion environnementale pour les organismes publics* (ENV/EPOC(98)11/FINAL).

À en juger par l'exemple des pays de l'OCDE, c'est lorsque les mesures d'écologisation sont obligatoires ou que des objectifs nationaux sont fixés et qu'il faut rendre compte des résultats obtenus que les systèmes de gestion environnementale (SGE) ont le plus progressé. Cependant, de nombreux pays ont constaté que les mesures optionnelles étaient utiles à court terme, car elles favorisent l'adoption des SGE par les administrations et l'acquisition d'expérience. Plusieurs de ces mêmes pays notent toutefois que les progrès pourraient être plus rapides si les mesures d'écologisation des administrations publiques étaient imposées.

Domaines les plus avancés

Tous pays de l'OCDE confondus, les administrations ont été les plus dynamiques dans les domaines suivants :

- la consommation d'énergie;
- la gestion des déchets;
- la gestion du parc automobile;
- les politiques du parc immobilier;
- les systèmes de gestion environnementale (SGE); et
- les marchés publics écologiques.

On peut constater que davantage d'actions concrètes sont en cours lorsque des objectifs nationaux ou internationaux sont définis, par exemple pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. En revanche, la conservation des ressources en eau semble, dans la majorité des pays, moins prioritaire, ou donne lieu à moins de réalisations concrètes. Dans certains pays, cela tient à l'abondance de l'eau ou au faible poids de la consommation des administrations centrales du point de vue de l'environnement par rapport aux gros consommateurs industriels ou agricoles. Dans d'autres pays, cependant, des mesures concrètes visant à améliorer la gestion de l'eau sont entravées par l'absence de données, de suivi et de rapports (voir la section 2.1.2).

La majorité des pays ont en outre pris des mesures pour favoriser le dialogue et la consultation entre ministères et organismes publics, partager ainsi les méthodes exemplaires et accélérer les progrès dans l'ensemble des administrations publiques. Nombreux sont les comités directeurs, les groupes de travail interadministrations et les comités interministériels. Plus rare est le recensement permanent des agents de coordination chargés de rendre compte des progrès accomplis. Beaucoup d'écologisation se fait à l'échelon des collectivités locales ou régionales.

Obstacles

Les premières initiatives pour de meilleures performances environnementales des administrations publiques se sont heurtées à plusieurs obstacles institutionnels, budgétaires ou culturels. Toutefois, s'il peut y avoir d'importants obstacles à la réforme des procédures, pour la passation des marchés publics par exemple, on a généralement constaté à l'usage que la plupart des obstacles sont "mous" et peuvent être surmontés si on le veut et si l'impulsion est organisée.

Dans les pays qui commencent l'écologisation, la principale difficulté est de gagner l'adhésion des cadres supérieurs et du personnel, de surmonter les obstacles institutionnels et culturels, et de définir les premières mesures qui s'avéreront les plus efficaces. Un certain nombre de mesures d'écologisation ont été lancées qui, s'appuyant sur la transformation des comportements, ne coûtent pas cher, mais le financement de mesures d'écologisation plus ambitieuses est une source de difficultés dans de nombreux

pays. En réponse, certains d'entre eux ont élaboré des stratégies financières originales, notamment pour les projets de conservation des ressources énergétiques. Plusieurs administrations publiques essaient aussi de mettre en place des mécanismes de financement et de budgétisation plus souples qui permettent le calcul des coûts fondé sur le cycle de vie et d'autres stratégies qui facilitent les investissements à mise de fonds initiale ou à durée d'amortissement élevée.

Pour les pays plus avancés dans l'écologisation des administrations publiques, les principales difficultés tiennent à la nécessité de gérer les réformes en cours et de veiller à la continuité des progrès. Plusieurs pays, notamment le Canada et la Suède, ont souligné la nécessité de ne pas relâcher les efforts de formation et de sensibilisation. En général, les stratégies destinées à stimuler la motivation et l'adhésion des agents visent d'abord des acteurs décisifs : aussi bien le personnel supérieur de direction, qui donneront orientation et crédibilité aux programmes d'écologisation, que le personnel technique ou de terrain qui doit assurer le suivi d'une activité nouvelle ou changer leur comportement quotidien. La sensibilisation de l'ensemble du personnel est, elle aussi, jugée prioritaire. À moyen terme, cependant, ces pays s'aperçoivent que les cadres intermédiaires sont souvent les plus difficiles à atteindre du fait de leurs contraintes horaires et budgétaires, et du fait qu'en général les problèmes d'environnement comptent rarement à leurs yeux parmi leurs attributions.

Les travaux de l'OCDE sur les SGE et les marchés publics écologiques ont permis de relever d'autres obstacles qui sont traités aux sections 3 et 4.

2. EXAMEN DES MESURES SECTORIELLES

Un certain nombre de pays de l'OCDE ont pris depuis plusieurs années des mesures d'écologisation des administrations publiques qui s'appuient généralement sur des stratégies de prévention de la pollution. Ces mesures ont permis une importante réduction de la consommation d'eau et d'énergie, une augmentation du recyclage, une réduction des déchets, de l'utilisation et des rejets de substances dangereuses. Ces mesures ont été renforcées ces trois dernières années, souvent en réponse aux objectifs internationaux et nationaux d'environnement (Recommandation du Conseil de l'OCDE, Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre, évolution des normes EMAS et ISO 14001), ou par l'adoption de systèmes de gestion environnementale ou de directives applicables à la passation des marchés publics pour protéger l'environnement. Dans plusieurs autres pays, par exemple l'Islande, la Hongrie, l'Autriche et la République tchèque, les mesures d'écologisation des administrations publiques sont plus récentes.

La présente section du rapport expose les progrès réalisés depuis 1996 dans cinq domaines d'activité des administrations publiques et trois domaines intéressant la prise de décision des autorités publiques et les mécanismes administratifs. À la section 2.1, *Activités et installations*, chaque sous-section fait la synthèse des tendances générales, donne des exemples par pays et formule des commentaires sur l'aptitude des pays à suivre les progrès réalisés dans le domaine considéré.

2.1 Activités et installations

2.1.1 Consommation d'énergie

La consommation d'énergie est de loin le domaine qui a suscité le plus d'attention de la part des organismes publics dans les pays de l'OCDE. Sur les 23 rapports reçus, 17 traitent notamment de mesures qui visent le rendement énergétique. Un certain nombre de pays ont fixé des objectifs nationaux d'économies d'énergie, plusieurs fois dans le cadre du Protocole de Kyoto de 1997 qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les mesures qui visent à réduire la consommation d'énergie s'articulent souvent autour de la politique du parc immobilier. Les programmes mis en œuvre au Canada, en Grèce, en Norvège, en Australie, en Finlande, en Belgique, au Royaume-Uni et dans les Institutions européennes encouragent une série de mesures, qui touchent notamment à la conception des immeubles et aux techniques de construction, au rendement énergétique de l'éclairage et du chauffage, à la gestion et au suivi des services d'énergie dans les bâtiments et à la transformation du comportement des utilisateurs. L'Allemagne souligne en outre l'importance de l'organisation, qui doit donner aux responsables l'autorité et les moyens financiers dont ils ont besoin pour veiller à l'amélioration du rendement énergétique. Dans les pays où les mesures sont plus récentes, par exemple dans la République tchèque, ces mesures se limitent à l'achat d'ordinateurs et d'équipements de bureau économes en énergie. Dans quelques pays, par exemple la Suède, le Canada et le Royaume-Uni, les objectifs de consommation d'énergie sont élargies à des cibles d'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation des administrations publiques.

Canada. Le Gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités fédérales d'au moins 20 pour cent par rapport au volume de 1990 d'ici à l'an 2005. Au niveau du ministère, *Environnement Canada* a fixé ses propres cibles quantitatives pour assurer, d'ici à l'an 2010, 15 à 20 pour cent de son approvisionnement énergétique par des sources renouvelables. Plusieurs programmes sont en place pour épauler les ministères et les organismes publics, notamment l'*Initiative des bâtiments fédéraux* (IBF) qui aide les gestionnaires à réaliser des économies à long terme sans risque, ni investissements initiaux importants par l'intermédiaire d'une entreprise extérieure. En octobre 1997, avec 4000 immeubles fédéraux inscrits, l'IBF devait permettre au total 160 millions de dollars canadiens d'économies d'énergie par an (soit près de 25 pour cent de la facture fédérale annuelle d'énergie). En 2010, 75 pour cent de la surface de plancher de l'administration fédérale devraient avoir été mis en conformité dans le cadre de l'IBF, et les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie du parc immobilier devraient avoir diminué de 20.7 pour cent.

Royaume-Uni. Le Gouvernement britannique a fixé une nouvelle cible de 20 pour cent pour améliorer le rendement énergétique dans les ministères entre avril 1991 et mars 2000. Il s'appuie sur une cible initiale de 15 pour cent atteinte entre 1991 et 1996, surtout sur (i) une meilleure gestion, notamment un suivi régulier et l'installation d'un éclairage et d'un chauffage d'un meilleur rendement énergétique ; (ii) la désignation des biens et services à haut rendement énergétique ; (3) la sensibilisation du personnel. Un responsable de l'énergie est désigné dans tous les ministères. Le Ministère de la défense a réalisé 19.8 pour cent d'économies d'énergie entre 1991 et 1996, qui s'ajoutent aux 40 pour cent réalisés entre 1974 et 1991. Les ministères ont effectué des audits énergétiques, par exemple le Ministère de l'environnement, des transports et des régions vient d'achever une enquête approfondie sur trois de ses principaux immeubles.

Finlande. En 1997, le Ministère du commerce et de l'investissement a passé des contrats d'économies d'énergie avec les services gestionnaires du parc immobilier des administrations pour qu'en 2010 la

consommation de chaleur y soit réduite de 15 pour cent par rapport à celle de 1995, pour mettre un terme à l'augmentation de la consommation d'électricité et inverser la tendance en 2005. Quatre-vingt-quinze pour cent des services gestionnaires du parc immobilier ont adhéré au programme, aujourd'hui élargi à six municipalités.

Nouvelle-Zélande. Le programme pilote gouvernemental pour le rendement énergétique (*Energy Efficiency Leadership Programme*) veut réduire l'énergie consommée dans le secteur public et servir de modèle aux secteurs secondaire et tertiaire. Le programme pilote s'assure de l'adhésion des cadres supérieurs à l'effort de rendement énergétique et aide les organismes du secteur public à faire progresser le rendement au moyen d'un large éventail de services de conseil et d'orientation, de séminaires et de concours financiers. La rentabilité du programme atteint aujourd'hui 34.6 pour cent.

Australie. En novembre 1997, le gouvernement fédéral a rendu publique sa volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités des administrations en mettant l'accent sur le rendement énergétique. Les principales mesures prévues sont les suivantes: fixation d'objectifs par ministère en matière d'énergie d'ici à 2002-2003; rapport à leur ministre par les responsables des départements et des services sur les résultats qu'ils ont obtenus dans l'amélioration du rendement énergétique; rapport annuel par tous les ministères et services sur la consommation et l'intensité énergétiques; établissement et publication chaque année d'un rapport sur les performances de l'ensemble des administrations publiques; approbation et promotion de contrats d'amélioration du rendement énergétique pour réaliser des économies d'énergie; et création prévue d'une unité consultative de spécialistes dans le domaine de l'énergie. Des normes de performances énergétiques minimales seront fixées pour les bâtiments et les équipements de bureaux neufs. Des objectifs de consommation de carburant s'appliqueront au parc automobile du Commonwealth à partir de 2003.

Etats-Unis. Le gouvernement fédéral a fixé une cible de réduction globale de 30 pour cent de la consommation d'énergie pour les organismes publics et les installations fédérales. Des audits énergétiques approfondis des installations fédérales servent à élaborer les plans de réduction. Récemment, 22 organismes publics fédéraux se sont engagés à dépasser cet objectif en achetant des produits qui se situent dans le premier quart pour leur rendement énergétique et hydrique, ou dont le rendement est au moins 10 pour cent supérieur au rendement minimum requis par les normes fédérales.

Belgique. La gestion de la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité dans la Cité administrative de l'Etat, complexe abritant 5 000 personnes, est sous-traitée à une société privée. D'importantes économies d'énergie ont déjà été réalisées ces dix dernières années (par exemple 25 pour cent de la consommation d'électricité, 60 pour cent de celle de gaz). De plus, le Ministère des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement (MASSPE) a proposé un plan d'action à moyen terme (trois ans) pour traiter notamment les problèmes relatifs au chauffage et à la climatisation.

Japon. En juin 1998, un Groupe spécial de ministres a adopté des principes généraux pour encourager la mise en œuvre de mesures correctives du réchauffement mondial. Il s'agit de mesures gouvernementales spéciales contre le réchauffement mondial, notamment de mesures relatives aux transports (voir section 2.1.4) et de la mise en service d'installations solaires dans les équipements publics, par exemple les immeubles de l'administration et les bâtiments scolaires. Le Gouvernement s'est en outre fixé pour cible à l'horizon 2000 et par rapport à 1990 de réduire la consommation d'énergie [d'environ 10 pour cent]; certains progrès ont été réalisés dans ce domaine.

Pays-Bas. À l'horizon 2000 et par rapport à 1990, le Gouvernement a fixé pour cible 17 pour cent de réduction de la consommation d'énergie dans les immeubles de l'administration. Le service des bâtiments officiels prend en compte toutes les mesures d'économie d'énergie avec une période d'amortissement de

10 à 15 ans. Dans le secteur privé, on estime généralement à 3 à 5 ans la période d'amortissement pour les investissements en faveur des économies d'énergie.

France. Le Ministère de l'équipement a pu réaliser 13 pour cent d'économies sur les dépenses d'eau et d'énergie, premiers résultats des actions engagées depuis 1996. Des mesures plus récentes ont permis aux ministères chargés de l'industrie et de l'environnement d'économiser 8 pour cent des dépenses, notamment par des audits sur l'eau et l'énergie et des mesures de conservation des ressources en eau. Le gouvernement offre aux gestionnaires publics des modules de formation et des guides méthodologiques sur la gestion de l'énergie.

Danemark: Un programme de conservation d'énergie a été lancé en 1993 avec objet de réduire la consommation d'énergie de 10 à 15 pour cent avant le 1 janvier 1996. En Septembre 1998, une réduction d'approximativement 10 pour cent a été obtenu.

Italie: Des accords opérationnels entre certains ministères et l'Agence national pour l'énergie et l'environnement (ENEA) ont été mises en place afin d'apporter un soutien technique aux agences publiques sur l'amélioration du rendement énergétique et sur les meilleures technologies environnementales disponibles. Le Bureau d'achats de l'Etat veille sur l'adoption de mesures techniques pour atteindre des objectifs dans le domaine du rendement énergétique et de la réduction de la pollution de l'air dans les installations de chauffage, de climatisation et d'éclairage.

Mesure des progrès réalisés. Du fait qu'un certain nombre d'organismes publics, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, sont tenus de rendre compte du chemin parcouru dans la réalisation des cibles nationales d'économies d'énergie, les gouvernements signalent que l'information et le suivi sont en général mieux organisés pour l'énergie que pour d'autres domaines où les administrations exercent des effets sur l'environnement. Toutefois, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont rencontré des difficultés pour mesurer la réduction de la consommation d'énergie par agent du fait du redimensionnement et de la restructuration de la fonction publique. Le Canada s'emploie en outre à perfectionner les modèles pour mesurer avec plus de précision la réduction des émissions de dioxyde de carbone. On ne sait guère où en est l'utilisation des audits énergétiques pour améliorer la gestion de l'énergie dans le parc immobilier de l'administration centrale ou fédérale. Si les Etats-Unis détaillent complètement la consommation d'énergie dans les installations fédérales, le rapport des autres pays donne à penser que les audits restent limités, souvent à moins de 20 pour cent des consommations.

2.1.2 Consommation d'eau

L'attention que porte l'administration centrale ou fédérale à la consommation d'eau varie selon les pays de l'OCDE. Cela tient en partie aux disparités internationales des dotations en eau, du coût de l'approvisionnement et du traitement des eaux usées, de l'importance relative de la consommation de l'administration centrale et du secteur privé. En Norvège et en Nouvelle-Zélande, par exemple, l'eau est abondante et le coût de l'eau potable, ainsi que la part des administrations publiques dans la consommation totale, sont assez faibles. Dans ces deux pays, il n'est pas prévu de réduire la consommation d'eau des organismes publics. En revanche, dans le Land de Bade-Wurtemberg (Allemagne), la gestion de l'eau et de l'énergie représente 40 pour cent du total des dépenses de fonctionnement, ce qui en fait un élément central des stratégies de rendement. Aussi le Bade-Wurtemberg a-t-il lancé des stratégies de conservation des ressources en eau qui ont déjà permis d'économiser jusqu'à 45 pour cent des dépenses d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Quelques pays de l'OCDE ont mis en œuvre une politique ou des principes généraux à l'appui du rendement d'utilisation de l'eau, la plupart des actions concrètes restant optionnelles.

Etats-Unis. La réduction de la consommation d'eau et d'énergie dans les organismes fédéraux est traitée en bloc, dans le cadre du programme fédéral de gestion de l'énergie du Ministère de l'énergie (*Federal Energy Management Program*). Un objectif de réduction globale de 30 pour cent de la consommation d'eau a été fixé pour l'an 2005. Comme dans le domaine de l'énergie, le gouvernement fédéral met en place des audits complets de l'eau dans les installations fédérales pour élaborer des plans de réduction. Le gouvernement applique en outre une politique d'économie des ressources en eau en liaison avec d'autres mesures paysagères en faveur de l'environnement dans les installations fédérales.

Canada. Dans les *Directives sur l'écologisation des opérations gouvernementales* de 1995, le rendement d'utilisation de l'eau est retenu comme bonne pratique en vue d'écologiser les administrations publiques. Toutefois, il semble que l'eau soit, pour les ministères, moins prioritaire que d'autres questions, par exemple les SGE, la consommation d'énergie et la gestion du parc automobile. Des audits antérieurs ont indiqué qu'il serait possible de réaliser des économies de 45 pour cent par une mise aux normes qui serait amortie en moins de huit mois en moyenne. C'est à chaque ministère qu'incombe la mise en œuvre des stratégies de réduction de la consommation d'eau ; les données relatives aux résultats obtenus n'ont pas été agrégées pour l'ensemble des administrations.

Royaume-Uni. Le Gouvernement britannique a engagé des efforts concertés de conservation des ressources en eau par des guides à l'intention des responsables de locaux, la diffusion des méthodes exemplaires, d'études de cas et des séminaires de formation. En un seul projet, le *National Water Demand Management Centre* de l'*Environment Agency* (Centre national de gestion de la demande d'eau, Agence de l'environnement) a réduit la consommation d'eau de près de 60 pour cent en installant des urinoirs sans eau sur six étages de l'immeuble du siège. Au Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, une campagne contre les fuites dans des locaux où beaucoup d'eau est consommée a permis la détection et la réparation de fuites et des économies de 17 000 livres par an.

Commission européenne. La Commission a modernisé un immeuble en l'équipant pour augmenter le rendement d'utilisation de l'eau, notamment par la captation des eaux pluviales, la réutilisation de l'eau pour les chasses d'eau et une plomberie économe en eau. Toute rénovation d'un bâtiment donne lieu à l'installation de chasses d'eau économes.

France. Les audits de l'eau, la formation et les mesures de conservation des ressources en eau engagés depuis 1998 aux ministères chargés de l'industrie et de l'environnement ont permis de réaliser 50 pour cent d'économies sur les dépenses d'eau.

Pays-Bas. Plusieurs mesures de conservation des ressources en eau sont prises dans tous les bâtiments neufs et rénovés; installation de plomberie économe en eau (pompes de douche et chasses d'eau à faible débit; modérateurs de débit) conformément à la législation de 1995; isolation totale des canalisations d'eau chaude. Des expériences de captage d'eau de pluie et d'utilisation et de réutilisation de l'eau pour les chasses d'eau sont en cours.

Mesure des progrès réalisés. L'absence de suivi systématique de la consommation d'eau freine notablement l'action dans de nombreux pays. Les équipements font défaut dans de nombreux immeubles des administrations centrales, organismes publics et ministères, notamment les compteurs, ou la facturation séparée des fluides aux différents ministères qui partagent le même complexe. Au Canada, certains immeubles administratifs ont en outre leur propre puits et n'enregistrent pas les volumes d'eau qu'ils y puisent. Dans la plupart des pays, la collecte des données sur la consommation d'eau n'est pas centralisée.

2.1.3 Gestion des déchets

Une deuxième domaine régulièrement traité dans les rapports nationaux est la gestion des déchets. Les mesures prises pour la gestion des déchets dans plusieurs pays remontent au début des années 90. Nombre de ces mesures ont été renforcées ces dernières années, et de nouveaux programmes ont été lancés, par adhésion à des cibles nationales de réduction des déchets, ou par l'élaboration de lignes directrices ou de lois sur les méthodes de recyclage et de passation des marchés publics. Dans de nombreux pays, l'augmentation du coût de l'évacuation des déchets donne une certaine urgence aux efforts des administrations publiques. De manière générale, les domaines prioritaires des programmes de gestion des déchets des administrations sont la réduction de la consommation de papier et le recyclage, l'équipement des bureaux, les gravats des chantiers de construction et de démolition, et les déchets organiques. Les stratégies de gestion des déchets et de passation des marchés sont souvent menées de pair.

Quelques pays ont fixé des cibles nationales de réduction des déchets qui servent de cadre aux engagements des organismes publics. Ainsi, en novembre 1996, l'*Australian and New Zealand Environment and Conservation Council* (ANZECC) a approuvé des *National Government Waste Reduction and Purchasing Guidelines* (lignes directrices pour la réduction des déchets et les achats des administrations nationales) qui définissent un cadre concerté pour l'élaboration des principes d'action dans le domaine de la réduction des déchets et la passation des marchés publics. En Australie, ces lignes directrices doivent aider le gouvernement à remplir son obligation : concevoir et mettre en œuvre une politique applicable à l'ensemble des administrations pour contribuer à la réalisation de deux objectifs nationaux, une réduction de 50 pour cent des déchets mis en décharge par rapport au volume de 1990, et une réduction à la source de 5 pour cent des déchets des administrations. Au Canada, un objectif national a été fixé en 1988 pour l'an 2000 : réduire de 50 pour cent le volume des déchets solides mis en décharge par rapport au volume de 1988. De nombreux ministères canadiens ont pour cible de détourner les déchets solides des décharges, notamment *Environnement Canada*, dont la campagne *Zéro déchet* a atteint sa cible : avoir, en 1997, détourné des décharges 80 pour cent des déchets solides (par rapport au volume de 1988). En revanche, la Norvège a indiqué que les organismes publics n'ont pas d'obligations particulières dans les programmes nationaux de gestion des déchets.

Aucun pays ne mentionne de cibles fédérales de réduction des déchets dangereux. Cependant, certains ministères canadiens se sont eux-mêmes fixé des cibles dans leur stratégie de développement durable, et des travaux sont en cours pour légiférer sur la collecte des déchets dangereux des installations fédérales. De plus le Gouvernement des Etats-Unis introduit certains objectifs dans les règles de fonctionnement des organismes publics pour éviter l'achat de produits chimiques toxiques ou dangereux, qui pourraient avoir un impact sur les flux de déchets toxiques ou dangereux. Le ministère de la défense des Etats-Unis s'est fixé pour objectif de réduire de 50 pour cent d'ici à 1999 ses rejets de matières dangereuses.

Dans l'ensemble des pays, les lignes directrices ou directives sur la gestion des déchets semblent laisser les ministères ou les équipements publics libres d'adapter leur stratégie de réduction des déchets et leur politique de marchés publics à leur organisation et à leurs activités. Dans l'exemple de l'ANZECC donné plus haut, les lignes directrices ne sont pas contraignantes du fait de la diversité des flux de déchets émanant des différents organismes publics et de leurs activités. Les possibilités de réduction des déchets varient aussi géographiquement. Les administrations centrales ou fédérales encouragent les efforts des différents ministères par la création d'un cadre d'action favorable, des efforts de collaboration, le recensement des meilleures méthodes, l'assistance technique et l'information.

Australie. L'ANZECC prévoit la coopération de ses Membres (recherche et enseignement ; collaboration avec l'industrie pour surmonter les obstacles aux produits ; diffusion de l'information sur les meilleures méthodes nationales et internationales). Il encourage aussi les mesures que ses Membres peuvent mettre en

œuvre dans leur propre juridiction, notamment l'audit des déchets des activités des administrations ; la création de bases de données régulièrement mises à jour ; l'élaboration de directives et de lignes directrices ; l'élaboration de plans de gestion des déchets, de dispositions contractuelles avec les fournisseurs de biens et services ; les modalités de passation des marchés publics favorables à l'environnement ; l'intégration des principes de réduction des déchets dans la conception des immeubles et leur construction ; l'enseignement et la formation ; l'établissement de rapports d'activité.

Canada. *Industrie Canada, Environnement Canada*, le Ministère de la défense, et *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* coopèrent avec le secteur de la construction et les principaux professionnels pour mettre au point de meilleures méthodes de gestion des déchets solides non dangereux de la construction, de la rénovation et de la démolition, qui représentent de 25 à 30 pour cent du total des matériaux mis en décharge. Une enquête auprès des secteurs public et privé, menée sur l'ensemble du territoire national jusqu'au printemps de 1998, permet de recenser les obstacles, ainsi que les possibilités de réduire le flux de déchets mis en décharge. Un projet conjoint d'étude et d'analyse des meilleures méthodes dans ce domaine est en cours et débouchera sur des recommandations sur la gestion des déchets de la construction, de la rénovation et de la démolition, à l'intention des Membres de l'association et des ministères fédéraux.

Etats-Unis. Pour assurer une plus grande transparence de l'administration, un Décret présidentiel de 1993 fait obligation aux installations fédérales de communiquer des informations sur la présence, les rejets et les transferts de substances chimiques toxiques et dangereuses. Ce Décret stipule que les installations du gouvernement fédéral doivent se fixer un objectif de réduction de 50 pour cent des rejets de substances chimiques toxiques dans l'environnement dans un délai de cinq ans. Cet objectif a été atteint en seulement trois ans, période pendant laquelle les rejets par les administrations fédérales ont été ramenés de 11 millions de livres à 5.4 millions de livres à la fin de 1996. En 1996, l'*Environment Protection Agency* a étendu son programme de libre partenariat avec les entreprises, *WasteWise*, aux administrations publiques fédérales, fédérées, locales et tribales. Les partenaires du programme s'engagent à agir et à rendre compte des résultats de la réduction des déchets dans trois domaines : la prévention de la production de déchets, la collecte des produits recyclables et l'achat ou la fabrication de biens recyclés. En août 1998, plus de 150 organismes publics ont adhéré au programme, notamment les Etats fédérés, les collectivités locales et tribales (la *Chickasaw Nation*), ainsi que les organismes publics fédéraux et assimilés (la *Maxwell Air Force Base* et le *Postal Service* fédéral). Ces partenaires emploient au total 430 000 personnes. Un premier rapport d'activité est prévu pour mars 1999.

Commission européenne. Le Commission conduit un programme de gestion des déchets depuis plusieurs années, faisant porter l'effort en particulier sur la promotion du papier recyclé et du recyclage, et sur la réduction de la consommation générale de papier. Aujourd'hui, 80 pour cent du papier utilisé à la Commission sont recyclés, ce qui lui a permis d'abandonner le tri sélectif du papier en 1998. Des discussions techniques sont en cours pour que la Commission puisse atteindre son objectif : n'utiliser que du papier recyclé. De plus, la Commission a institué un programme de collecte et de traitement des substances dangereuses (déchets médicaux, encres de reprographie) et prévoit d'ajouter des critères écologiques au cahier des charges des marchés publics.

Belgique. À partir de janvier 1997, le MASSPE a généralisé l'utilisation de papier recyclé à 100 pour cent et blanchi sans chlore à toutes les administrations du ministère, même si la consommation globale de papier n'a pas baissé. Autre moyen proposé pour réduire la consommation de papier : mettre en place un réseau informatique de communication interne. La Cité administrative de l'Etat a lancé un appel d'offres aux sociétés du secteur privé en vue de sous-traiter un programme de gestion des déchets qui englobe le papier, les déchets de cuisine et d'autres déchets triés.

République tchèque. Des efforts sont en cours pour mettre en place les institutions nécessaires à l'écologisation des administrations publiques (directives, lignes directrices, par exemple). Sans attendre, le Ministère de l'environnement cherche à réduire la consommation de papier par une réutilisation intensive et le recyclage des cartouches d'imprimantes laser et à jet d'encre.

France. Les mesures prises depuis 1996 au Ministère de l'équipement se sont traduites par une économie de 40 pour cent sur les dépenses de gestion des déchets. Les audits sur les déchets et les sessions de formation ont permis en 1998 de réaliser 50 pour cent d'économies dans les ministères chargés de l'industrie et de l'environnement.

Royaume-Uni. Le Livre blanc du Gouvernement *Making Waste Work* engageait les ministères à fixer avant la fin de 1996 des cibles de réduction de leurs déchets. Le Ministère de l'environnement, des transports et des régions (DETR, *Department of the Environment, Transport and the Regions*) a diffusé en 1996 un *Waste Guide* (guide sur les déchets) dans tous les ministères et l'a mis à jour en 1998. Le *Green Guide for buyers* du DETR (guide vert à l'usage des acheteurs) donne des conseils sur la réduction des déchets à la source. Des programmes de recyclage fonctionnent dans l'ensemble du parc immobilier des administrations centrales, notamment pour le papier, les boîtes, le verre, le carton et les cartouches d'encre de reprographie. Le matériel et le mobilier informatiques et de communication excédentaires qui ne servent plus dans certains ministères sont mis aux enchères. Le DETR, en collaboration avec la *Disposal Sales Agency* (Ventes des Domaines), a sous-traité pour l'ensemble des administrations le recyclage des tubes fluorescents usagés en juin 1998. La *Customs & Excise* (Direction des douanes et des contributions indirectes) a publié en 1998 une vidéo de sensibilisation et de formation, *Waste Matters* (déchets : l'enjeu), pour aider les gestionnaires d'immeubles à réduire les déchets dans l'ensemble du parc immobilier des administrations.

Pays-Bas: La gestion des déchets est un élément important du SGE de presque tous les organismes publics.

Mesure des progrès réalisés. La plupart des pays indiquent qu'ils n'ont pas prévu de mécanismes centralisés pour suivre la composition et le volume total des déchets produits par les organismes publics, même lorsque des cibles nationales ont été fixées (comme au Canada). C'est généralement aux différents ministères qu'il appartient de mesurer et d'évaluer les progrès qu'ils ont réalisés. Le Programme *WasteWise* des Etats-Unis indique plusieurs mesures qui permettent de suivre les flux de déchets, notamment l'examen des pièces justificatives des achats et des mouvements, des essais pilotes et des enquêtes. Toutefois, il a aussi permis de constater que certains organismes publics ont des difficultés à mesurer leurs résultats, et il élabore des instruments d'appui pour améliorer le suivi.

2.1.4 Parc automobile et transports

Douze rapports sur 23 décrivent des mesures qui visent à réduire les effets sur l'environnement du parc automobile des administrations et des politiques de transport. La portée des mesures prises par les pays de l'OCDE face aux effets sur l'environnement de leurs politiques visant le parc automobile et les déplacements varie beaucoup d'un pays à l'autre. C'est un domaine où il est plus rare que des cibles aient été fixées pour les organismes publics centraux ou fédéraux, et où moins de programmes d'action ont été mis en place.

Les mesures mentionnées portent essentiellement sur deux domaines : (1) l'augmentation du pourcentage de véhicules à énergie de substitution dans le parc automobile ; (2) la réduction de la consommation totale de combustible et l'augmentation du rendement énergétique des déplacements. Les gouvernements prêtent leur appui aux mesures visant les véhicules et les déplacements, notamment par l'information et la mise à disposition d'outils d'aide à la gestion des flottes, la sensibilisation des

gestionnaires et la demande de rapports sur les performances, la définition de cibles de rendement énergétique et des solutions pour réduire les déplacements (visioconférences, télétravail).

Canada. Le Canada expose le programme le plus détaillé de réduction des effets sur l'environnement des véhicules et déplacements. La *Loi sur les carburants de remplacement* (1995) prescrit à tous les ministères de veiller à ce que 60 pour cent des véhicules qu'ils achètent en 1998-99, et 75 pour cent de ceux qu'ils achèteront en 1999-2000 et au-delà, consomment des carburants de remplacement (sous réserve du coût et des contraintes de service). De plus, le Gouvernement du Canada a fixé un objectif de réduction de 30 pour cent des émissions de gaz à effet de serre du parc automobile fédéral en 2000, par rapport aux volumes de 1995. La loi sur les carburants de remplacement prescrit l'établissement de rapports annuels de mise en conformité, ce qui augmente les responsabilités des responsables du parc automobile des ministères. Le Ministère des ressources naturelles a en outre mis sur pied le *Programme ÉcoRoute* qui vise le parc automobile fédéral pour encourager la gestion rationnelle des véhicules et réduire le coût et les effets sur l'environnement de l'exploitation du parc. En 1995-96, 2 pour cent des véhicules fédéraux consommaient une énergie de remplacement. Sur la période 1990-97, la consommation d'énergie du parc a été diminuée de 4.5 pour cent par une réduction de 9.8 pour cent du nombre de véhicules et de 6.8 pour cent de l'intensité énergétique. Le *Programme ÉcoRoute* devrait, selon les prévisions, avoir fait baisser la consommation d'énergie de 11.1 pour cent et les émissions de gaz à effet de serre de 12.1 pour cent en 2010, principalement par la réduction du nombre de véhicules du parc. Ces estimations tiennent compte de l'évolution structurelle des dépenses publiques et de l'influence du *Programme ÉcoRoute* qui devrait augmenter l'économie moyenne d'énergie des nouveaux véhicules de 5 pour cent et réduire la consommation d'énergie moyenne sur route (véhicules nouveaux et anciens confondus) d'environ 5 pour cent aussi.

Australie. Le gouvernement va fixer des cibles ambitieuses, mais réalistes (qui seront précisées en 1999) applicables au parc automobile fédéral à partir de 2003, et prend d'autres mesures pour un meilleur rendement énergétique des véhicules. En application de la Stratégie nationale concernant l'effet de serre (rendue publique en novembre 1998) les Etats et d'autres autorités territoriales ont entrepris d'élaborer des programmes similaires. (Certains Etats et d'autres autorités territoriales ont déjà des programmes en cours dans ce domaine.)

Grèce. Le rapport de la Grèce porte sur une série de mesures des autorités publiques qui visent à réduire les effets des transports, tous secteurs confondus, sur l'environnement, notamment des cibles pour encourager l'utilisation et l'efficacité des transports publics. Parmi les résultats déjà obtenus dans la Ville d'Athènes, on citera une plus grande efficacité d'exploitation, la stabilisation du taux de fréquentation des transports en commun (l'évolution était à la baisse), l'augmentation des recettes tarifaires, la réalisation de deux nouvelles lignes de métro qui seront mises en service pour l'an 2000 et l'acquisition programmée d'un parc de véhicules à énergie de substitution, notamment plus de 100 autobus au gaz naturel comprimé et 192 trolleybus bimodes.

Norvège. Les organismes publics n'ont pas d'objectifs spéciaux concernant leur parc automobile et leur politique des déplacements, mais certains d'entre eux ont investi dans des véhicules plus écologiques, tandis que d'autres, notamment les Services gouvernementaux, se sont équipés pour la visioconférence afin de réduire les activités de transport des administrations centrales. Le Ministère de l'environnement a commandé à l'organisme national chargé de la lutte contre la pollution un rapport pour 1999 pour mieux connaître les possibilités qu'auraient les organismes publics d'acheter et d'utiliser des véhicules plus écologiques.

Royaume-Uni. Dans le *Model Framework for Greening Government Operations* (plan d'écologisation des activités des administrations publiques), le gouvernement a fixé pour cible à tous les sièges et principaux immeubles des ministères, aux *Executive Agencies* (organismes gestionnaires) et aux *Government Offices*

for the Regions d'avoir élaboré un plan d'écologisation des transports en mars 1999, et à tous les autres immeubles importants en mars 2000. La plupart des ministères sont en voie d'atteindre cet objectif. De plus, des mesures vont être prises pour modifier les indemnités kilométriques et la politique des missions et des frais de subsistance pour encourager des modes de déplacement plus écologiques. Un *Guide to Green Transport Plans* a été diffusé dans tous les ministères en 1997. Parmi les mesures prises dans ce domaine, on citera l'utilisation de la visioconférence, l'assouplissement des formes de travail, le travail à domicile, l'examen du parc automobile, l'adoption de carburants écologiques (gazole à ultra-basse teneur en soufre, gaz de pétrole liquéfié, gaz naturel comprimé) et la formation des conducteurs. Des véhicules à énergie de substitution sont à l'essai dans plusieurs ministères.

Commission européenne. Un plan de mobilité plus écologique est l'un des principaux objectifs du programme d'écologisation de la Commission. La Commission a pour objectif d'augmenter de 50 pour cent l'utilisation des moyens de transport durables par son personnel. Un certain nombre de programmes particuliers et de projets pilotes ont été mis en œuvre pour stimuler l'utilisation des transports publics. Parmi eux, on citera la coopération avec la Ville de Bruxelles et la Société des transports intercommunaux de Bruxelles et la création de deux lignes d'autobus cofinancées par la Commission pour le quartier européen (*Les Eurobus*) ; la mise à disposition gratuite aux fonctionnaires du *Brussels Business Pass* pour leurs déplacements en métro durant la journée ; la promotion de la bicyclette et l'équipement progressif des immeubles pour les cyclistes. D'autres mesures en faveur du covoiturage et portant sur l'utilisation des places de stationnement de la Commission sont en préparation.

Japon. Dans le cadre de son Plan d'action 1995 pour écologiser les activités des administrations publiques, le Gouvernement a pour objectif quantitatif à l'horizon 2000 de porter à environ 10 pour cent du parc automobile des administrations publiques le pourcentage des véhicules peu polluants. Toutefois, du fait que les mesures d'écologisation ne font pas l'objet d'une inscription budgétaire distincte, ce pourcentage s'est en fait maintenu à 0.1 pour cent, ce qui en fait un domaine d'action prioritaire. Selon les principes généraux visant à encourager la mise en œuvre de mesures correctives du réchauffement mondial (voir section 2.1.1, Consommation d'énergie), le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures spéciales en juin 1998 pour réduire les émissions liées aux déplacements, par exemple l'adoption de véhicules à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission, l'utilisation de la bicyclette pour les petits trajets dans Kasumigaseki et l'immobilisation du parc automobile des administrations le premier lundi du mois. Des listes de produits recommandés pour les véhicules, élaborées en juin 1998, ont été diffusées et expliquées aux acheteurs des administrations centrales et de leurs services locaux. Dans l'utilisation de la bicyclette, les progrès sont remarquables.

France. Les véhicules à faible taux d'émission représentent 18 pour cent du parc automobile des services centraux des ministères chargés de l'industrie et de l'environnement, et 20 pour cent de celui du Ministère de l'équipement. Tous les conducteurs du Ministère de l'équipement sont formés à la conduite économique et antipollution.

Mesure des progrès réalisés. Les rapports nationaux sont presque muets sur les méthodes de suivi de l'action des pouvoirs publics dans le domaine du parc automobile et des transports, ou sur les obstacles qui s'y opposent. Les gestionnaires du Canada doivent établir un rapport annuel pour lequel ils recherchent les données relatives aux véhicules et à leur exploitation. Cependant, si les différents ministères doivent tenir à jour une base de données, l'établissement de rapports n'est pas systématique dans l'ensemble des administrations publiques.

2.1.5 Parc immobilier et équipements des administrations

Les mesures visant le parc immobilier sont une composante essentielle des programmes d'amélioration de l'environnement dans plusieurs pays de l'OCDE du fait des répercussions de la conception des immeubles et de leur usage pour la consommation d'énergie et d'eau et la production de déchets. Dans les sept rapports qui en traitent, les mesures visant le parc immobilier des administrations peuvent se classer dans les grandes catégories suivantes : les efforts dans la conception, l'entretien et l'utilisation des immeubles ; la gestion et la réduction des déchets de la construction, de la rénovation et de la démolition ; la réduction des effets sur l'environnement de l'entretien quotidien et de l'utilisation (méthodes et produits de nettoyage, protection contre l'incendie (hydrocarbures halogénés) et ameublement), et amélioration de l'environnement intérieur. La Grèce situe les mesures visant le parc immobilier des administrations dans le contexte plus général du développement urbain durable.

Du fait que la gestion et l'entretien des immeubles sont géographiquement dispersés et réalisés par différents niveaux d'administration, et que certains locaux administratifs sont loués, aucun pays n'a défini des objectifs centralisés pour une conception et un usage écologiques des immeubles. Toutefois, la Finlande et le Canada ont tous deux élaboré des principes écologiques applicables aux immeubles que les organismes publics louent ou possèdent, ainsi qu'aux immeubles nouveaux. Au Royaume-Uni, les gestionnaires doivent procéder à l'examen de tous les immeubles nouveaux et des grandes opérations de rénovation, selon une méthode d'évaluation qui prend en considération aussi bien les problèmes de réchauffement climatique mondial et de l'épuisement des ressources en matériaux que les préoccupations relatives à l'environnement local et au bien-être (voir ci-après). Pour que l'environnement soit mieux pris en considération, plusieurs pays ont en outre formulé des modifications au cahier des charges directeur de la construction à l'intention des concepteurs et des architectes, des lignes directrices destinées au personnel de maîtrise, et des guides à l'usage des gestionnaires d'immeubles non techniques. Quelques pays, moins nombreux, ont lancé des programmes "d'éco-construction" dans le domaine de la rénovation et de l'extension des immeubles de bureaux, ainsi que de la construction.

Grèce. Dans le cadre d'une loi votée en 1997 pour que les politiques d'aménagement de l'espace et de planification urbaine répondent mieux à l'impératif de durabilité, deux projets portant sur des immeubles de l'administration ont été lancés pour promouvoir une construction et une conception durables. Une ancienne manufacture de tabac a été reconvertie en immeuble "bioclimatique" à faible consommation d'énergie qui accueille le Ministère de l'environnement. L'immeuble fait appel à des matériaux et à des procédés qui ménagent l'environnement, notamment à des systèmes de gestion de l'énergie dans l'immeuble, aux techniques des glacières auxiliaires pour réduire la consommation d'électricité de la climatisation, l'utilisation du gaz naturel pour l'alimentation en énergie et le chauffage ; et la création d'un microclimat local favorable.

Allemagne. Le Ministère fédéral de l'aménagement du territoire, de la construction et de l'urbanisme envisage de faire adopter un guide de la construction durable qui régirait la construction, la gestion et l'utilisation du parc immobilier fédéral. Le guide exposera les principes holistiques d'une planification, d'une construction, d'une gestion, d'un entretien et d'une utilisation des immeubles qui répondent mieux à l'impératif de durabilité (du point de vue de la santé, de l'environnement et de l'économie). À l'échelon des autorités locales, des projets de construction écologique de plus en plus nombreux ont été lancés par libre engagement des sociétés de construction des collectivités locales et des entreprises indépendantes. Ces projets doivent aussi montrer que l'éco-construction n'est pas nécessairement plus coûteuse que la construction conventionnelle.

Finlande. L'Administration des domaines, qui possède la moitié environ du patrimoine foncier et immobilier des administrations publiques (y compris la plupart des municipalités) a établi des principes de politique d'environnement applicables à l'ensemble de son parc immobilier (essentiellement les collèges

(33 pour cent), les immeubles administratifs (33 pour cent), les institutions de recherche et autres immeubles (33 pour cent), et à la construction. L'Administration des domaines mène aussi un programme d'éco-construction, qui porte notamment sur la rénovation et l'extension des locaux administratifs municipaux.

Canada. Au Canada, un certain nombre d'instruments spécialisés sont à la disposition de tous les ministères pour favoriser une conception et un usage plus écologiques des immeubles. Le *Devis directeur national*, à l'intention des concepteurs d'immeubles et des architectes, est en cours de révision pour tenir compte des considérations d'environnement, notamment des normes fédérales applicables à la réduction des déchets solides et dangereux, à la conservation des ressources en eau et aux économies d'énergie. Le *Plan écobureau*, autre instrument fédéral, comprend des mesures visant à maximiser la conservation des ressources en eau et les économies d'énergie, à améliorer l'aération et l'éclairage intérieurs et à appliquer les principes de la gestion rationnelle des déchets. Ce plan a été expérimenté à *Environnement Canada* par application de critères environnementaux à tous les aspects de la rénovation d'un étage de bureaux : les éléments existants ont été récupérés, les moquettes, recyclées, et les débris de murs de pierres sèches, insérés dans les cloisons pour améliorer l'isolation acoustique. En septembre 1997, cet étage de bureaux pilote était le premier du genre à être homologué par le Programme de Choix environnemental. De plus, le Canada met à jour le *Guide pour une construction et une rénovation respectueuses de l'environnement* (1995), destiné aux gestionnaires d'immeubles non techniques, ainsi que le *Guide de l'architecte pour la conception d'immeubles à bureaux en fonction du développement durable* (1996). En outre, des travaux sont en cours pour promouvoir l'écologisation des infrastructures et des immeubles, tant au niveau national qu'au niveau international. Le *Défi Bâtiment Écologique 98* est un projet international de deux ans mené en partenariat avec treize autres pays qui vise à élaborer et à expérimenter une méthode pour évaluer les performances énergétiques et environnementales des immeubles dans le monde entier. Des projets expérimentaux sur la gestion des déchets de la construction, de la rénovation et de la démolition des immeubles des administrations publiques ont révélé qu'une bonne partie des déchets solides non dangereux (jusqu'à plus de 75 pour cent) peut être effectivement détournée du flux de déchets sans affecter gravement le calendrier, ni le budget des opérations. Enfin, *Environnement Canada* propose une réglementation fédérale des hydrocarbures halogénés selon la loi sur la protection de l'environnement pour promouvoir l'application de méthodes de prévention de la pollution aux substances détruisant l'ozone et aux autres substances qui contribuent à l'effet de serre. La loi, qui devrait entrer en vigueur à la fin de 1998, s'appliquerait aux ministères fédéraux, aux sociétés d'Etat, aux terres des autochtones, aux usines et entreprises fédérales et porterait sur la réfrigération, la climatisation, le nettoyage par solvant et la protection contre le feu.

Norvège. Le principal objectif de la politique du parc immobilier du gouvernement est de veiller à l'application de solutions écologiquement rationnelles dans des conditions économiques acceptables. Aux termes de la loi sur la planification et la construction, tous les grands projets de construction, notamment les immeubles des administrations publiques, doivent faire l'objet d'une étude d'impact. L'accent sera mis sur l'efficacité locale, les économies d'énergie, l'environnement intérieur et l'utilisation de matériaux qui respectent l'environnement. La Direction des travaux publics et des domaines, qui agit comme gestionnaire et conseiller, est chargée de réduire les effets sur l'environnement des projets immobiliers pendant toute leur durée de vie utile.

Royaume-Uni. Le Gouvernement britannique demande aux gestionnaires de ses bâtiments de procéder à l'examen de tous les immeubles nouveaux et des grandes opérations de rénovation selon la *Building Research Establishment Environmental Assessment Method* (BREEAM, méthode d'évaluation environnementale). La BREEAM 1998 pour les bureaux a été lancée en septembre 1998. Elle réunit les versions antérieures, applicables respectivement aux bureaux "nouveaux" et aux bureaux "existants", pour établir une méthode d'évaluation beaucoup plus souple, applicable sur toute la durée de vie d'un bâtiment. Elle met l'accent sur les questions qui revêtent de plus en plus d'importance du point de vue de

l'environnement, par exemple les transports, la consommation d'eau et les matériaux de construction ; et, pour la première fois, elle comprend un *Green Guide to Specification : An Environmental Profiling System for Building Materials and Components* (guide pour un cahier des charges écologique applicable aux matériaux de construction et composants). Le Ministère de l'environnement, des transports et des régions élabore un *Green Guide to Construction and Refurbishment* à paraître à l'automne 1998. Ce guide est conçu pour aider les gestionnaires des immeubles à comprendre les principes essentiels de la construction et de la rénovation écologiques afin qu'ils puissent négocier plus efficacement avec les concepteurs, les promoteurs et les autres professionnels de la construction. Ainsi, le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation a obtenu de la BREEAM la notation "excellent" pour deux nouveaux immeubles, et "très bien" pour deux autres ; l'Agence de l'environnement a pris des dispositions pour qu'au moins 10 pour cent des agrégats utilisés soient des agrégats recyclés ou secondaires. Et le *National Health Service* a réalisé sur deux hôpitaux à faible consommation d'énergie une étude qui montre qu'une conception rationnelle et un léger investissement supplémentaire permet de réduire la consommation d'énergie de 30 pour cent et celle de combustible de 50 pour cent.

Commission européenne. La Commission note que l'un des principaux obstacles à des mesures rapides visant le parc immobilier tient au fait que les services et installations de la Commission sont répartis sur plus de 60 immeubles. Néanmoins, le Plan d'action de la Commission stipule que les immeubles actuellement occupés et les futurs immeubles doivent faire l'objet d'enquêtes BREEAM pour cerner les domaines où des améliorations sont possibles et élaborer un plan d'action. En 1998 et en 1999, une vingtaine des immeubles les plus importants seront examinés.

Belgique. Les efforts ont principalement porté sur la consommation d'eau et d'énergie, ainsi que sur les conséquences pour l'environnement des produits de nettoyage et d'entretien. Sur ce dernier point, un inventaire des produits utilisés a révélé que la notice des précautions d'emploi était rarement jointe aux produits livrés comme le prescrit la loi. Depuis 1997, un certain nombre de mesures ont été prises pour réduire l'impact sur l'environnement du nettoyage du MASSPE, notamment la suppression des produits très dommageables pour l'environnement (l'eau de Javel), le remplacement des produits de nettoyage les plus couramment utilisés par des produits *Écover* (marque déposée de produits de nettoyage respectueux de l'environnement) et la prescription, aux acheteurs, d'une liste de critères relatifs à la sécurité et à l'environnement.

Italie : Dans le cadre de la rénovation des bâtiments de l'administration centrale, un nombre de considérations sont systématiquement évaluées, y compris : le rendement énergétique, le recyclage des déchets et les technologies et pratiques de la réutilisation, la consommation d'eau, et la minimisation des émissions atmosphériques et des nuisances sonores.

Mesure des progrès réalisés. La majorité de rapports ne précisent pas comment sont mesurés les progrès qui résultent de la politique de durabilité écologique du parc immobilier. Toutefois, plusieurs exemples considèrent la BREEAM comme une méthode systématique pour évaluer les effets sur l'environnement de la conception et de l'utilisation des immeubles. Les exemples du Royaume-Uni et de la Commission européenne ont été cités plus haut. Le Canada a, lui aussi, élaboré un guide à partir d'une adaptation de la BREEAM, pour évaluer le parc immobilier du Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux et définir ainsi une référence qui permettra d'évaluer les progrès à venir. Ce guide a été appliqué à plus de 300 immeubles fédéraux et, à terme, le sera à toutes les installations qui dépendent du ministère.

2.2 Former le personnel et renforcer la prise de décision

2.2.1 Mécanismes de coordination et de consultation

Dans de nombreux pays, les mesures prises pour que l'environnement soit mieux pris en considération dans les décisions opérationnelles et administratives des autorités publiques vont de pair avec la création de mécanismes de consultation et de coordination qui, plus généralement, doivent renforcer le souci de la durabilité écologique dans l'action publique. Quelques pays seulement établissent un lien explicite entre les deux tendances, mais la majorité des rapports qui traitent ce domaine soulignent l'importance des mécanismes d'évaluation de l'environnement et de la durabilité pour la conduite de l'action publique nationale. Les réseaux, mécanismes, méthodes et directives de consultation et de coordination les plus développés se trouvent dans les pays qui ont le plus avancé dans la mise en œuvre des systèmes de gestion environnementale. Les SGE offrent un cadre et un objectif pour la coopération entre directions.

Les pays font état de mécanismes de coordination à plusieurs niveaux au sein des autorités centrales ou fédérales, notamment les commissions parlementaires, les comités interministériels au niveau ministériel ou immédiatement inférieur et, au-dessous, les groupes de travail sur les problèmes et programmes concrets. Ces mécanismes de coordination ont contribué à sensibiliser les agents et à donner une dynamique à l'ensemble des administrations centrales en vue d'intégrer la durabilité du développement et l'écologie dans les rouages de l'administration. À ce propos, les rapports ont aussi évoqué la nécessité d'établir un lien entre l'écologisation des méthodes de gestion et d'administration des collectivités publiques et les efforts de modernisation des administrations publiques.

Canada. Le Canada a mis en place un réseau de comités au niveau du Parlement ; des sous-ministres et des sous-ministres adjoints ; et le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement (CFSME), où les différentes administrations sont largement représentées, pour coordonner les discussions et les initiatives interministérielles au niveau opérationnel. Le CFSME fonctionne au moyen de groupes de travail qui échangent des informations, définissent les domaines prioritaires, élaborent des stratégies communes, réduisent les chevauchement d'activités au minimum et enrichissent les inventaires et les bases de données. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale, créée en 1995, supervise l'évaluation environnementale des projets auxquels participe l'administration fédérale. Un groupe de travail interministériel qui relève de l'Agence élaborera des méthodes communes pour conduire l'évaluation environnementale des projets de politiques et programmes fédéraux.

Australie. L'Australie a mis en place une série de mécanismes de consultation sur les problèmes d'environnement, notamment des groupes consultatifs sur des mesures et programmes précis qui portent sur la protection de l'environnement, ainsi que des comités permanents chargés de coordonner les activités visant un éventail de secteurs qui touchent aussi aux problèmes d'environnement. Lorsque ces comités se réunissent au niveau ministériel, tous les Etats et Territoires de l'Australie sont représentés aux côtés du Commonwealth.

Royaume-Uni. Le nouveau gouvernement a regroupé diverses compétences existantes en un nouveau *Department of the Environment, Transport and the Regions* pour une intégration plus poussée. De plus, un nouveau Comité interministériel, présidé par le Premier ministre adjoint, a été chargé d'examiner les questions intéressant la politique de l'environnement. Le réseau des "ministres verts" a en outre été renforcé. Les ministres verts sont chargés de superviser l'élaboration des nouvelles orientations destinées aux conseillers et aux économistes pour systématiser l'évaluation environnementale des mesures proposées dans chaque ministère ; de procéder régulièrement à un examen collectif de la qualité et du champ de ces évaluations ; d'étudier les moyens de veiller à ce que la formulation de l'action publique au plus haut niveau tienne compte de la durabilité du développement ; et de réfléchir à de nouvelles cibles et mesures

pour que les ministères et les organismes dont ils ont la tutelle soient gérés dans le sens de la durabilité (rendement énergétique, réduction des déchets, déplacements quotidiens du personnel). Le gouvernement a en outre chargé un nouveau *Parliamentary Environmental Audit Committee* d'examiner de près toutes les mesures prises par les autorités centrales pour un développement durable. Cet examen favorise la cohérence de la stratégie d'évaluation environnementale et l'application de mesures visant la durabilité du développement, notamment par l'adoption de SGE dans les ministères (voir la section 3). Le Royaume-Uni a lancé un guide complet *Implementing Environmental Management Systems in Government* (la mise en œuvre des SGE dans les administrations publiques) lors d'un séminaire qui a réuni en novembre 1998 plus de 200 délégués émanant de toutes les administrations. De plus, il a élaboré des directives demandant aux ministères de procéder à l'évaluation environnementale de leurs mesures et programmes, et diffusé le *Model Framework for Greening Government Operations* (mai 1998). Ce plan d'écologisation des activités des administrations publiques comprend un modèle de déclaration de politique générale et un modèle de programme d'amélioration que les ministères peuvent adopter ou adapter à leurs propres contraintes.

Norvège. Le principal mécanisme national de coordination et de consultation est celui qui oblige tous les ministères à élaborer un plan d'action pour l'environnement dans leur domaine de compétence. Aux termes de la loi sur la planification et la construction, tous les grands projets de construction doivent faire l'objet d'une étude d'impact. Parmi les grands projets publics de construction, on citera les extensions des réseaux routier et ferroviaire, la construction d'aéroports, de centrales électriques et d'immeubles des administrations publiques. La Norvège a en outre affiné son Profil environnemental du budget de l'Etat.

Commission européenne. Le Plan d'action pour améliorer les performances environnementales de la Commission est dirigé par un Comité directeur présidé par le Secrétaire général. Au Comité directeur siègent les deux Directeurs généraux de l'administration et de l'environnement, ainsi que des fonctionnaires qui participent à un Groupe Interservice chargé de la mise en œuvre quotidienne des actions. Chaque action est assortie d'une liste de personnes chargées de définir les dates limites ainsi que leurs incidences financières éventuelles.

Belgique. Le lancement d'un projet pilote de SGE au MASSPE a révélé un certain nombre de faiblesses institutionnelles auxquelles le Gouvernement s'est attaqué en renforçant l'organisation de la communication et de la prise de décision. Un poste de *Coordinateur environnement*, placé sous l'autorité directe du Secrétaire général du Département, a été créé pour que les mesures prises soient transversales et générales. Ce Coordinateur environnement peut en outre présenter les projets de mesures directement aux Directeurs généraux. De plus, le MASSPE a renforcé la collaboration avec la Régie des bâtiments qui gère tous les travaux importants. Il a fallu aussi prendre des mesures pour améliorer la communication avec le personnel, car les canaux habituels d'information "descendants" se sont avérés inadéquats du fait de l'organisation et de la répartition spatiale des différents services : l'information pertinente atteignait rarement les personnes réellement visées. Plus généralement, l'État fédéral et les trois Régions coopèrent à un Groupe directeur *Greening of Government* qui est notamment chargé de rassembler les données et de suivre les travaux internationaux dans le domaine de l'écologisation des administrations publiques.

France. Un *Comité de pilotage interministériel*, créé en 1995 pour guider les mesures d'écologisation des administrations centrales, régionales et locales, réunit des représentants des ministères chargés de l'équipement, du logement, des transports, du tourisme, des finances, de la fonction publique, de l'Intérieur et de l'environnement. De plus, le Gouvernement a mis en place un réseau de gestionnaires spécialement formés et de pôles de compétences pour définir les priorités et veiller à la bonne circulation de l'information.

Etats-Unis: Le 14 septembre 1998, le Président des Etats-Unis a promulgué un décret enjoignant aux services fédéraux de respecter des politiques précises concernant l'écologisation des pouvoirs publics par la prévention, le recyclage et l'acquisition des déchets par les autorités fédérales. En conformité avec les

exigences d'efficience et de rationalisation, le responsable de chaque organisme opérationnel doit intégrer la prévention et le recyclage des déchets dans le fonctionnement quotidien de l'organisme et s'attacher à accroître et à élargir les marchés des matériaux recyclés par une politique plus dynamique d'utilisation et d'achat de ces produits par le Gouvernement fédéral. Le Décret établit un Comité de pilotage, un responsable fédéral pour l'environnement et une Task Force et crée dans chaque service un poste de responsable de l'environnement chargé de veiller à la mise en oeuvre du décret. Un décret présidentiel antérieur sur la prévention de la pollution dans l'administration fédérale, demandait l'élaboration d'un Code de principes environnementaux (CEMP) applicables aux services fédéraux; plusieurs grands services fédéraux ont publiquement entériné le CEMP. Le CEMP invite, notamment, les services à intégrer des systèmes de gestion environnementale dans l'ensemble de leurs activités, y compris leurs incidences sur le financement et le recrutement.

Pays-Bas: L'intégration des politiques d'environnement dans les politiques sectorielles est un principe directeur dans les prises de décision concernant l'environnement aux Pays-Bas. La politique générale de l'environnement est exposée dans le troisième Plan sur la politique nationale de l'environnement (NEPP3), qui comprend des normes de qualité environnementales à respecter, en particulier par les membres du Cabinet dont les politiques auront vraisemblablement des conséquences pour l'environnement. Chaque Ministre est responsable des aspects écologiques de ses propres politiques; le ministère de l'environnement assume un rôle de coordination qui s'ajoute aux responsabilités spécifiques qui lui incombent. Le gouvernement a pour priorité d'élargir et de transformer la Loi sur la gestion de l'environnement en un texte exhaustif et transparent permettant une approche intégrée des problèmes écologiques. En 1994/1995, le gouvernement néerlandais a lancé un projet spécial destiné à améliorer la qualité de la législation proposée quant à son incidence sur l'activité économique et l'environnement, ainsi que sa faisabilité et son applicabilité. Un groupe interministériel est spécialement chargé d'examiner les textes de loi susceptibles d'avoir des répercussions importantes; les ministères sont épaulés dans cette tâche par un pôle de soutien où siègent des membres des ministères des Affaires économiques, du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Au mois de novembre 1998, 116 règlements avaient été passés en revue. A chaque fois, ce processus a débouché sur une information plus complète et plus précise concernant les conséquences de la réglementation et parfois sur la modification ou le retrait de la législation proposée.

Italie : Suite à la proposition du Conseil des Ministres, le Comité interministériel du plan économique (Interministerial Committee for Economic Planning) a approuvé en décembre 1993 le Plan national pour le développement durable : la mise en place de l'Action 21. (National Plan for Sustainable Development: Implementing Agenda 21). La mise en place du Plan national est coordonnée par un comité *ad hoc* établi au sein du Ministère du budget et du plan (Ministry of Budget and Economic Planning) auquel assistent 11 ministères. Le comité *ad hoc* a aussi fonction de coordonner et de mettre à jour des programmes du verdissement des opérations du gouvernement dans les administrations individuelles. Un «département de l'environnement» a été établi dans un certain nombre de ministères (affaires étrangères, industrie et énergie, budget et plan, finance) avec la tâche de faire avancer l'intégration des considérations l'environnementales.

2.2.2 Développement des aptitudes du personnel

La formation et la sensibilisation du personnel des administrations publiques sont jugées essentielles pour lancer les actions qui visent à améliorer les performances environnementales des organismes publics et pour en assurer la durée. Les rapports nationaux ne donnent pas beaucoup d'exemples, peut-être du fait que les programmes de formation sont adaptés à la situation locale, ce qui ne permet guère les généralisations.

Canada. La formation et le développement des aptitudes sont jugés prioritaires dans de nombreuses stratégies ministérielles de développement durable. Il incombe à chaque ministère d'élaborer son programme de sensibilisation et de formation. Le CFSME (voir la section 3.2.1) a créé un Groupe de travail sur la sensibilisation aux problèmes d'environnement qui élabore une documentation et des outils communs de formation et de sensibilisation pour améliorer les performances environnementales de l'ensemble des administrations fédérales. Ce Groupe de travail a quatre objectifs : (1) déterminer le niveau de référence actuel de sensibilisation aux problèmes d'environnement parmi les agents ; (2) passer en revue, analyser et classer les documents de formation existants ; (3) sensibiliser le personnel de direction aux problèmes d'environnement ; et (4) sensibiliser le personnel aux problèmes d'environnement. *Environnement Canada* a élaboré un guide du respect de l'environnement pour aider les agents à se conformer aux prises de position du gouvernement sur l'environnement et à la réglementation fédérale. De plus, *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* a organisé un certain nombre d'ateliers à thème à l'intention du personnel d'exécution, de conception et de direction (sur les responsabilités et obligations en matière d'environnement, par exemple).

Norvège. La sensibilisation, la formation et le développement des aptitudes du personnel sont des composantes essentielles du projet gouvernemental d'écologisation des administrations publiques. Le personnel peut suivre des cours de gestion environnementale dispensés par l'organisme national chargé de la lutte contre la pollution et par le GRIP (Centre national pour une consommation et une production durables).

Commission européenne. La Commission a engagé une série d'actions de formation et de sensibilisation pour informer le personnel des mesures prises et entretenir l'intérêt des agents, ainsi qu'un comportement responsable : un concours en vue de créer un logo pour le programme *Green Housekeeping* (gestion interne écologique) ; des séminaires d'introduction à l'écologie à l'intention du personnel nouveau ; la création d'un site *Green Housekeeping* sur l'Intranet de la Commission ; de nombreux articles dans le journal interne de la Commission ; et des affiches d'information. Des sessions d'information pour différents groupes cibles sont en préparation.

Belgique. Des *personnes ressources* bénéficieront de sessions de formation sur différents thèmes liés à la gestion environnementale, notamment les SGE, l'Action 21 et le développement durable, "l'écoconsommation", la gestion et la prévention des déchets, la mobilité et les déplacements, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la communication. Ces personnes ressources sont censées transmettre l'information pertinente à leurs collègues et animer la mise en œuvre d'actions concrètes au niveau de leur service.

France. Les principaux éléments du programme d'écologisation des administrations publiques mis en œuvre à ce jour sont la diffusion de l'information, les campagnes de sensibilisation et la formation du personnel. En 1996-97, les deux premiers éléments ont été principalement dirigés vers les administrations centrales de l'État et les gestionnaires centraux et régionaux, pour aboutir à la définition des domaines prioritaires (l'eau, l'énergie, les déchets, les produits, la construction, les flottes de véhicules et la gestion du domaine non bâti des collectivités publiques). Le Gouvernement a en outre élaboré des outils pédagogiques et méthodologiques pour aider les gestionnaires à développer une "culture environnementale" dans leur service. Les premières sessions de formation thématiques ont porté sur la consommation d'eau et d'énergie. De plus, six pôles de compétences départementaux ont été mis en place pour favoriser la diffusion de l'information et des méthodes exemplaires auprès des collectivités territoriales. En 1998, une formation a été dispensée aux gestionnaires des ministères chargés de l'industrie et de l'environnement, ainsi qu'à ceux de 66 services déconcentrés et établissements publics. Ces gestionnaires devraient pouvoir utiliser leur formation pour constituer une équipe interne, définir les domaines prioritaires et assurer la formation nécessaire de leur personnel, ainsi que la diffusion de l'information.

2.2.3 Progrès réalisés à l'échelon des collectivités locales ou régionales

Tout au long du rapport, des exemples illustrent les mesures prises par des municipalités et des autorités locales pour améliorer leurs performances environnementales. Dans un certain nombre de pays, les autorités régionales et locales sont très en avance sur les administrations centrales dans l'élaboration et l'application de stratégies visant à réduire leurs effets sur l'environnement. On l'a vu, il est en général difficile de tracer la ligne qui sépare l'écologisation des activités internes et de la prise de décision, d'une part, et celle des activités externes, d'autre part, dans le cas des autorités régionales ou locales aussi, beaucoup d'exemples de SGE portant sur l'offre de services locaux dans les domaines de la santé, de l'eau, des déchets et de la sécurité.

Dans les pays de l'OCDE à structure fédérale, les liaisons qui unissent l'Etat fédéral, les Etats fédérés ou les provinces et les communes dans le domaine de l'écologisation des administrations publiques sont rarement systématiques. Même dans les autres pays de l'OCDE où les liens avec l'échelon local sont plus directs, peu de détails sont donnés sur l'éventail des activités d'écologisation des administrations publiques à l'échelon local ou régional. De ce fait, le rapport ne rend pas pleinement compte du rôle joué par les niveaux d'administration inférieurs : les développements qui suivent présentent nécessairement un caractère partiel.

Norvège. Les mesures qui visent à améliorer les performances environnementales des collectivités locales sont rattachées au Programme *Action locale 21* : environ 25 pour cent des autorités locales s'y sont engagées. Certains organismes publics régionaux font partie d'un projet pilote national "d'écogouvernement" centré sur les conséquences pour l'environnement des activités quotidiennes, notamment les marchés publics ; la consommation de matériaux et d'énergie ; les transports ; l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour réduire cette consommation ; la gestion du parc immobilier ; et celle des déchets. Les organismes publics participants doivent recenser les domaines où leurs activités entraînent des atteintes à l'environnement ; élaborer un plan d'action qui précise les objectifs et les mesures ; mettre en œuvre des actions concrètes ; renforcer leur compétence en matière d'environnement ; et élaborer des méthodes de suivi et de compte rendu.

Suède. Six municipalités de la région de Stockholm se sont unies dans un projet de gestion des déchets dénommé "De la table à la terre", financé par le programme local d'investissement. Les déchets organiques des restaurants et des ménages sont portés à une centrale où ils serviront à produire du biogaz pour alimenter 2 000 à 2 500 véhicules en carburant, soit 3.4 millions de litres de gazole par an. Les émissions annuelles de dioxyde de carbone devraient diminuer de 8 000 tonnes, et le problème de l'évacuation des déchets serait en partie résolu. Un grand nombre de municipalités et de conseils de comté s'emploient activement à mettre les SGE en application (voir la section 3). Un concours de 5.4 milliards de couronnes vient à l'appui des programmes locaux d'investissement sur la période 1998-2000 et une rallonge de 2 milliards est proposée pour 2001 qui contribuerait au financement de certains projets, par exemple l'extension des réseaux de chauffage urbain, la conversion aux sources d'énergie renouvelables et le perfectionnement des techniques de recyclage.

Australie. En application de la National Greenhouse Strategy (promulguée en novembre 1998) les gouvernements du Commonwealth, des Etats et des Territoires ont entrepris la mise au point de programmes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de leurs activités, notamment leurs parcs automobile et immobilier. Certains Etats et Territoires ont déjà des programmes en cours dans ce domaine.

Allemagne. Les autorités locales ont été à l'avant-garde de la modernisation du secteur public et des mesures de protection de l'environnement. Plusieurs Länder et autorités locales ont pris position sur les problèmes d'environnement, publié des écorapports ou élaboré des projets pilotes de protection de l'environnement. Les deux tiers des SGE mis en place en Allemagne sont le fait des autorités locales. L'administration fédérale s'associe à leurs efforts en les conseillant dans le domaine des marchés publics, de la construction durable, et de l'audit d'environnement. Plusieurs municipalités ont mis en œuvre des stratégies originales de transport ou de mobilité pour réduire la consommation d'énergie et encourager l'utilisation des transports publics.

Canada. Bien que les provinces et les municipalités soient, comme le gouvernement fédéral, tenues de mettre en œuvre une gestion environnementale rationnelle, l'état d'avancement des SGE varie beaucoup selon la situation économique, politique et sociale locale. La *Fédération canadienne des municipalités*, lieu d'échange qui veut promouvoir une administration dynamique, efficace et responsable, a lancé un "Club des 20 pour cent" qui a pour but d'encourager les municipalités à déployer des efforts soutenus afin de réduire de 20 pour cent les émissions de gaz à effet de serre. Trente municipalités s'y sont déjà engagées. La *Table ronde sur l'environnement et l'économie* exerce une influence nationale sur les travaux consacrés aux SGE, agissant comme un catalyseur. De plus, des tables rondes provinciales ont été organisées pour agir sur les travaux plus localement. Certaines autorités provinciales et municipales prennent l'initiative dans la mise en œuvre des SGE (Manitoba) et des politiques de marchés publics (Québec, Agglomération torontoise). Le Gouvernement du Canada s'efforce d'encourager les SGE aux niveaux provincial et municipal par l'échange de méthodes exemplaires, de connaissances techniques et d'instruments. Enfin, de nombreuses municipalités mettent en œuvre des programmes locaux de recyclage.

Royaume-Uni. Les performances environnementales ont remarquablement progressé à l'échelon local, notamment du fait des travaux de l'*Action locale 21* salués dans le monde entier. Les 88 pour cent des autorités locales du Royaume-Uni se sont engagés à élaborer une stratégie *Action locale 21* pour l'an 2000. Le gouvernement coopère avec les autorités locales pour élaborer les documents de formation, dégager les méthodes exemplaires et organiser des ateliers régionaux. De plus, le Gouvernement met sur pied des *Regional Development Agencies* qui auront pour mission de promouvoir un développement durable. L'*Action locale 21* et l'EMAS sont généralisés à l'ensemble des autorités locales britanniques. Les autorités centrales et locales resserrent leur coopération : par exemple, un centre d'assistance des collectivités locales sur l'*Action locale 21* et l'EMAS élargit ses activités à la promotion des SGE dans les administrations centrales.

Pays-Bas. En janvier 1998, 80 pour cent des municipalités avaient mis en œuvre un SGE.

France: Au niveau des services de l'Etat, la stratégie d'écologisation se concrétise par un programme "descendant" d'informations, de formations et d'assistance depuis les administrations centrales jusqu'aux services déconcentrés sur le territoire. Après un premier colloque organisé en 1997, six pôles de compétences départementaux ont été mis en place, à titre expérimental, afin de finaliser les méthodes à appliquer. Au niveau des Collectivités Territoriales, la demande d'adhésion à la démarche de verdissement est en progression constante. Afin de créer une dynamique dans l'extension de la démarche, la création de groupes de Collectivités Territoriales "pilotes" est encouragée dans chaque région française.

Belgique: Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le Plan Déchets de 1992-1997 définit un certain nombre d'actions à mener par les administrations régionales: l'établissement d'un code de bonne pratique sur l'écoconsommation et la gestion des déchets (achevé en 1993); l'achat et l'utilisation rationnelle des produits (papier recyclé) et le tri des déchets (par exemple, papier et déchets dangereux). Le nouveau Plan Déchets 1998-2002 stipule qu'après une phase de démonstration de deux ans la Région considérera l'opportunité de rendre l'application de l'EMAS obligatoire pour les administrations régionales et les

entreprises de gestion des déchets. A ce jour, les organismes pilotes ont réalisé un audit interne, élaboré une déclaration environnementale et créé un service distinct chargé de superviser la mise en oeuvre des mesures préliminaires. Dans la Région Flamande, quelques services publics pratiquent le SGE depuis plusieurs années, bien que la majorité n'aient commencé que récemment à intégrer des considérations écologiques dans leurs activités quotidiennes. Des dispositions ont été prises dans les domaines de la consommation d'énergie, de la gestion du parc automobile et des déchets, de la politique immobilière et de l'écologisation des marchés publics. Les nouvelles initiatives sont les suivantes: utilisation obligatoire de papier recyclé par tous les ministères de l'administration centrale à compter de janvier 1999; plans stratégiques pour les bâtiments publics, les écoles et les hôpitaux en vue de surmonter les obstacles à l'utilisation rationnelle de l'énergie; et plusieurs programmes spécifiques et projets pilotes afin de réduire le nombre de véhicules utilisés par le personnel de l'administration centrale et des organismes publics. La mise au point d'un SGE de portée globale s'inscrivant dans un concept de responsabilité générale de la gestion est considéré comme une nouvelle étape nécessaire et le moyen le plus efficace d'assurer progrès et résultats à long terme.

3. EXAMEN APPROFONDI DES SYSTEMES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR LES ORGANISMES PUBLICS

En janvier 1998, l'OCDE a tenu un Atelier sur les *Systèmes de gestion environnementale pour les organismes publics* en collaboration avec le gouvernement suédois. Le rapport de l'Atelier a été publié en juillet sous la cote (ENV/EPOC(98)11/FINAL). Les objectifs de l'Atelier étaient les suivants : faire le point de la situation des systèmes de gestion environnementale (SGE) dans les gouvernement des pays de l'OCDE ; mettre en évidence les stratégies novatrices et les "bonnes pratiques" concernant la conception des SGE ; étudier les obstacles à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un SGE dans les systèmes de gestion publique, et les stratégies appliquées pour surmonter ces obstacles ; et approuver des recommandations pratiques pour promouvoir de nouveaux progrès dans ce domaine.

La présente section s'inspire essentiellement des conclusions de l'Atelier de Stockholm, mais est complétée par un tour d'horizon des activités des pays de l'OCDE absents à cet événement et des évolutions significatives intervenues dans les initiatives décrites dans le rapport de l'Atelier.

Tour d'horizon

Les raisons d'introduire un SGE dans des organismes publics sont identiques à celles qui poussent les pouvoirs publics à prendre des initiatives en faveur de l'environnement en général (voir Section 1). Cependant, l'avantage propre des SGE est qu'ils consolident et renforcent les mesures de gestion environnementale en leur conférant un caractère systématique et exhaustif dans les activités et les procédures de prise de décision des pouvoirs publics.

Un certain nombre de pays de l'OCDE ont sensiblement progressé dans la promotion de la mise en oeuvre de SGE par les organismes publics. Des exemples provenant entre autres de Suède, du Canada, d'Allemagne, des Etats-Unis et du Royaume-Uni font apparaître qu'il n'y a pas de stratégie idéale, bien qu'il existe de nombreux éléments communs à chacune d'entre elles, pour intégrer les considérations d'environnement dans la gestion quotidienne et la prise de décision, y compris le processus de décision lui-même. Des opinions divergentes ont été exprimées selon les pays quant aux mérites respectifs des approches optionnelles ou obligatoires de l'élaboration de SGE et quant au champ d'application approprié d'un SGE (c'est-à-dire couvrant seulement les effets directs, ou s'étendant également aux effets indirects). Ces questions ont été abordées dans la Section 1. Au niveau des administrations régionales/locales, les conditions présidant à l'élaboration des SGE varient sensiblement selon les pays et à l'intérieur des pays. Dans plusieurs économies de l'OCDE, c'est au niveau local qu'ont été réalisés la plupart des progrès en matière de SGE pour les organismes publics. Les administrations centrales semblent évoluer plus lentement.

Obstacles à la mise en oeuvre des SGE

Les pays ont relevé plusieurs obstacles institutionnels, budgétaires et culturels à l'instauration de SGE :

Obstacles institutionnels :

Les règles des marchés publics internationaux (CE) et nationaux empêchent certains pays d'introduire des clauses environnementales dans les spécifications d'achat. Parallèlement l'Allemagne et la Suède ont instauré des législations nationales pour ouvrir l'EMAS aux administrations publiques, remédiant ainsi à une situation considérée dans de nombreux pays européens comme un obstacle à une généralisation des SGE dans le secteur public. Les autres obstacles institutionnels tiennent aux réductions d'effectifs et à la décentralisation qui peuvent affaiblir les capacités et le moral des personnels essentiels, alourdir la charge de travail des gestionnaires et des employés restant en poste et diluer l'autorité de l'administration centrale.

Obstacles budgétaires :

La majorité des pays présentent les contraintes budgétaires comme un frein à la mise en oeuvre des SGE. La gestion environnementale est en concurrence avec d'autres programmes administratifs pour l'obtention de crédits, une situation compliquée du fait que certaines actions entreprises dans le cadre des SGE peuvent n'être financièrement rentables qu'à long terme, voire jamais. Les cycles budgétaires annuels, et la difficulté "d'emprunter" en contrepartie de gains futurs, ne simplifient pas ces problèmes de financement. De même, la rigidité des lignes et des catégories budgétaires ont rendu difficile pour certains pays le financement direct de nouvelles initiatives environnementales. La pratique courante d'acheter des biens et des services au moins-disant, sans tenir compte des considérations écologiques, constitue un obstacle supplémentaire. Certains pays se demandent comment inclure les coûts liés au cycle de vie dans l'évaluation des offres et les spécifications de façon à élargir les critères de choix et prendre en compte le mieux-disant en matière d'environnement

Obstacles administratifs et culturels :

A l'instar des autres instruments de gestion des performances, les SGE supposent une attitude constamment ouverte vis à vis du changement, de la compétitivité et de la transparence. Dans de nombreux pays, les SGE obligent à passer d'un mode de réflexion fondé sur le conformisme et la dépendance à l'égard des compétences extérieures en matière d'environnement, à des stratégies volontaristes de prévention de la pollution et de gestion prudente de l'environnement. Un SGE suppose également que le personnel se familiarise avec une nouvelle terminologie et de nouveaux concepts. Pour que la SGE puisse s'intégrer avec succès dans les activités courantes de planification commerciale, une partie de la hiérarchie doit être formée et mieux sensibilisée aux incidences de l'organisme public sur l'environnement. Le surcroît de transparence et d'ouverture qu'un SGE apporte à une organisation peut constituer un second type d'obstacle culturel. Une telle évolution peut se révéler une barrière psychologique de taille pour des organismes publics peu habitués à devoir rendre compte de leurs actions. Aux échelons de l'administration centrale/fédérale, les organismes publics ne sont généralement pas exposés aux types de pressions extérieures qui poussent au changement dans le secteur privé, voire dans les administrations locales. Leur relatif éloignement par rapport aux citoyens, l'absence de concurrence, la liberté de ne pas rendre directement de comptes, le tout amplifié par un défaut général de systèmes de gestion environnementale, sont de nature à dissuader les administrations

d'adopter un système officiel de gestion et de notification. Les organismes appartenant au secteur public ont généralement une plus grande aversion pour le risque que leurs homologues du secteur privé.

Stratégies novatrices et “Bonnes pratiques”

Un embryon de stratégies de bonnes pratiques commence à se dessiner au fur et à mesure que les pays de l'OCDE acquièrent de l'expérience en matière de SGE. Ces stratégies sont énumérées ci-après et examinées en détail dans le Rapport sur l'Atelier de Stockholm :

Phase I : Préparatifs

- motiver les responsables de haut niveau
- mener des projets pilotes pour acquérir de l'expérience et accumuler des résultats
- définir des priorités, des objectifs et des calendriers pour l'action
- dégager des fonds et créer des mécanismes plus souples en matière de budget et de financement
- mettre en place une formation et des techniques d'évaluation

Phase II : Gérer le changement

- établir un processus d'amélioration continue
- identifier les partisans du concept
- intégrer les SGE dans les systèmes de gestion publique existants
- accroître la transparence des performances environnementales des pouvoirs publics

SGE aux niveaux régional/local

A l'échelon des administrations régionales et des collectivités locales, nombre des motivations et des contraintes liées à l'élaboration de SGE recourent celles rencontrées par l'administration centrale. Toutefois, dans l'ensemble, les collectivités locales ont progressé plus rapidement sur ce point, dans de nombreux pays de l'OCDE, et ce pour plusieurs raisons : contacts étroits et quotidiens plus fréquents avec leurs électeurs, pressions du public pour une gestion efficace et nécessité de montrer que l'argent du contribuable est dépensé à bon escient. Les SGE offrent aussi aux collectivités locales “un langage commun” qui facilite leurs relations entre elles et avec les administrations centrales, et peut les aider à contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux locaux, nationaux et internationaux (par exemple normes nationales de qualité de l'air; contributions aux objectifs nationaux de réduction du CO₂). Bien que les relations entre administrations centrales et collectivités locales varient sensiblement d'un pays de l'OCDE à l'autre, les administrations centrales peuvent prendre un certain nombre de mesures destinées à promouvoir la mise en oeuvre de SGE par les collectivités locales. Ces mesures sont développées dans la version complète du Rapport sur l'Atelier de Stockholm.

Le point sur les progrès accomplis concernant les SGE

Initiatives récemment notifiées :

Finlande. Un groupe de surveillance EMAS placé sous l'égide du Ministère de l'Environnement veille à la mise en oeuvre des SGE et à l'application de la réglementation EMAS. Les mesures arrêtées à l'échelon de l'administration centrale ont été examinées, mais à ce jour il n'existe au niveau national aucun plan d'action pour les mettre en oeuvre. Quelques administrations publiques ont commencé à appliquer des SGE et quatre d'entre elles ont obtenu l'agrément ISO en 1997 et 1998 : le Service des forêts et des parcs, le Service des transports par autobus de la ville d'Helsinki, le Service responsable des déchets du Conseil de l'agglomération d'Helsinki et l'Entrepôt militaire de Lievestuore. Des SGE sont également mis en oeuvre dans d'autres secteurs, notamment d'autres garnisons militaires, les Chemins de fer nationaux, la ville de Tampere et le Centre régional de Nord-Savo pour l'environnement. Le SGE de Tampere est un bon exemple de prise en compte globale d'un large éventail de questions municipales : partant d'un programme environnemental remontant à 1994 et d'un système analogue à l'EMAS, le SGE de Tampere englobe les transports urbains, les réseaux de distribution d'électricité et d'eau, et la gestion des déchets solides. Les objectifs d'exécution dans le domaine de l'environnement figurent également dans le budget municipal pour 1997 et prendront une forme plus concrète en 1998. Au fur et à mesure que le système se développe, la ville de Tampere envisage de l'ouvrir davantage de façon à pouvoir y associer différents groupes d'intérêt: la municipalité a créé un Forum pour informer les citoyens et leur permettre d'exprimer leurs points de vue. L'expérience de Tampere s'inscrit également dans un projet, piloté par les autorités locales et régionales finlandaises et le Ministère de l'Environnement, de création de systèmes municipaux de comptabilité et d'audit dans le domaine de l'environnement. Bien que les municipalités n'aient pas toutes les mêmes priorités, l'objectif général est de veiller à ce que les préoccupations relatives à l'environnement soient systématiquement prises en compte dans les activités de planification, d'établissement des budgets et de surveillance.

Australie. Plusieurs organismes relevant du Commonwealth ont mis au point un SGE, ou sont en train de le faire, et certains prévoient de demander une homologation ISO14001. Le Ministère de l'Environnement s'est également engagé à promouvoir les SGE et met actuellement en place un système pour ses fonctions centrales concernant la capitale. Ce projet aura valeur d'exemple et devrait susciter une émulation dans d'autres organismes publics.

Belgique : La Commission internationale pour le développement durable (CIDD), créée par la loi en 1997, comprend un Groupe de travail sur la gestion environnementale des administrations publiques. Ce groupe de travail cherche à recenser les initiatives en cours et les actions à prendre pour étendre les SGE à l'ensemble de l'administration fédérale. Le premier rapport du groupe de travail observe que la majorité des ministères fédéraux n'ont pas encore mis en place de systèmes de gestion environnementale pleinement opérationnels. Le Ministère des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement (MASSPE) a lancé un projet pilote en 1996 pour renforcer ses propres compétences dans l'élaboration et la mise en oeuvre de SGE, et transmettre cette expérience aux autres départements fédéraux. Un plan d'action a été mis au point pour 1997-1998 à la suite d'un audit environnemental des activités internes du bâtiment du MASSPE et des analyses fondées sur le cycle de vie des principaux flux (papier, eau, énergie). La mise en oeuvre d'un SGE a été compromise par la restructuration et la fusion des trois principaux départements, qui ont affecté le développement d'une culture d'entreprise commune et le regroupement des services dans un seul bâtiment. Aussi, le MASSPE a-t-il jugé nécessaire d'abandonner sa priorité de départ privilégiant les mesures de mise en oeuvre techniques au profit de mesures institutionnelles, en particulier les stratégies d'information et de communication, afin de créer les conditions d'un SGE opérationnel.

Autriche. La première mesure prise par le gouvernement autrichien pour mettre en oeuvre la Recommandation du Conseil de 1996 a été de créer un groupe de pilotage interministériel sur l'écologisation du gouvernement, notamment en ce qui concerne les marchés publics et le SGE. Le groupe a élaboré un ensemble de recommandations relatives à la possibilité d'instaurer des SGE dans les organismes publics. Le Conseil des Ministres autrichien a voté le 1er octobre 1998 un texte visant à placer les institutions publiques fédérales, provinciales et municipales dans le champ d'application d'un nouvel arrêté étendant un titre expérimental l'EMAS à une série de secteurs supplémentaires. Le Ministère autrichien de l'environnement a été le premier à s'engager dans cette voie en octobre 1998 en procédant à un bilan de sa situation actuelle.

Pays-Bas. Des SGE sont appliqués dans les organismes publics depuis la publication en 1999 du Plan national d'action pour l'environnement (NEPP). Dans ce contexte, chaque ministère devrait avoir son propre SGE et les préoccupations environnementales seront considérées comme des questions importantes dans la passation des marchés publics. Les autorités municipales sont invitées à mettre en oeuvre un SGE et reçoivent un aide financière du Ministère de l'environnement. En janvier 1998, 80 pour cent avaient mis en place un SGE, sous une forme ou sous une autre. La NEPP3 (1998) stipule que les entreprises et établissements publics devront mettre en oeuvre un SGE effectif (c'est-à-dire en conformité avec le niveau ISO14000) pour surveiller les incidences des activités polluantes sur l'environnement.

Italie : Un accord entre le Ministère de l'environnement et le Conseil national de recherche (National Research Council) a été signé avec objet de disséminer les résultats des recherches menées sur les systèmes de gestion environnementale. Une équipe spéciale de 20 techniciens est chargée de s'occuper des problèmes liés à la gestion, aux procédures, et aux produits de l'Imprimerie et l'hôtel de la Monnaie de l'Etat qui impriment et distribuent les publications officielles, les timbres fiscaux, la monnaie, le papier et les formulaires des administrations publiques.

Le point sur les initiatives décrites dans le Rapport de Stockholm :

Suède. Actuellement, 66 organismes appartenant à l'administration centrale, dont 13 Ministères, travaillent déjà à l'élaboration de SGE. Plusieurs autres organismes se joindront au mouvement au printemps de 1999. Sur les 66 organismes de départ, 25 ont procédé à un examen complet des incidences directes et indirectes de leurs activités sur l'environnement et présenté un projet de SGE, des objectifs et des plans d'action. Ces organismes vont maintenant passer à la phase de mise en oeuvre. Les 41 autres ont achevé une analyse des répercussions directes de leurs activités administratives et passeront à l'automne de 1998 à un examen de l'incidence indirecte de leurs activités externes sur l'environnement. En Suède, tous les secteurs peuvent maintenant solliciter l'homologation EMAS. Un grand nombre de municipalités et de conseils de comtés de Suède instaurent également des SGE et certains entendent obtenir l'agrément EMAS. Un hôpital suédois a obtenu l'homologation EMAS, ce qui constitue une première en Europe.

Canada. Le gouvernement canadien affiche un bilan remarquable en matière de SGE, lequel permet une meilleure hiérarchisation et une utilisation plus efficace de ressources limitées, ce qui encourage les Ministères à s'écarter, dans leurs activités, d'une stratégie défensive fondée sur le conformisme au profit d'une démarche volontariste axée sur la prévention de la pollution. Depuis janvier, le rapport pour 1998 du Commissaire à l'environnement et au développement durable a été publié ; il contient une évaluation des stratégies de développement durable de 28 Ministères fédéraux faisant le point des SGE et définissant des objectifs spécifiques en matière de responsabilité environnementale ainsi que des secteurs propices. Le Commissaire a constaté que la plupart des Ministères avaient établi une stratégie compatible avec la majorité des obligations fondamentales, mais il a relevé un certain nombre de points faibles, dont deux sont cruciaux : (1) presque aucun Ministère n'a réussi à établir d'objectifs clairs et mesurables permettant au Parlement et à lui-même de juger si ses stratégies allaient dans le sens du développement durable ; et (2)

moins de la moitié des Ministères ont défini les changements de politique, de programme, de législation, de réglementation ou de modes de fonctionnement qu'impliqueraient la mise en oeuvre de la stratégie. Le rapport du Commissaire a eu pour effet d'accroître la demande de SGE à la cohérence renforcée, dans et entre les Ministères fédéraux. Les activités d'écologisation devraient constituer une bonne occasion d'améliorer le savoir-faire des administrations fédérales dans l'élaboration d'indicateurs de performance pratiques permettant d'évaluer les effets de leurs activités sur l'environnement.

Mexique. Poussé par la nécessité d'une stratégie plus globale visant à encourager l'administration centrale à améliorer ses performances environnementales, le Mexique a plusieurs projets pilotes de SGE en cours. Le Ministère de l'Environnement, des ressources naturelles et de la pêche a encouragé la création d'un comité interinstitutionnel ayant pour mission de favoriser et de diffuser des SGE au sein de l'administration publique. Les membres permanents de ce Comité sont les Ministères de l'environnement et des finances, la Banque nationale pour les projets et les services, la Commission fédérale de l'électricité, le Contrôleur général, l'Institut national d'écologie, la Commission nationale pour les économies d'énergie et la Compagnie pétrolière nationale (PEMEX). Dans ses efforts pour mettre en oeuvre des SGE, le Mexique a rencontré un certain nombre d'obstacles juridiques, techniques, économiques et politiques qu'il s'attache à surmonter par une politique énergique de diffusion de l'information et de partage de l'expérience. A cette fin, en collaboration avec Environnement Canada, l'Agence pour l'environnement des Etats-Unis et la Commission pour la coopération environnementale, le Ministère de l'Environnement a organisé en octobre 1998 un grand Atelier à l'intention des responsables publics mexicains dont l'objectif était de faire le point des progrès réalisés en matière de SGE dans des organismes publics mexicains pilotes et la communauté internationale en général. L'Atelier a suscité un surcroît d'intérêt pour les SGE parmi les organismes publics et révélé de nouveaux secteurs où des avancées ont été faites (Forces armées).

Allemagne. L'Allemagne mène plusieurs projets pilotes aux échelons de l'administration fédérale, des Länder et des autorités locales, dont les objectifs concernent aussi bien la mise en oeuvre que la recherche. L'essentiel des progrès est effectué au niveau des autorités locales où l'on recense deux tiers des 30 projets de SGE en cours ou en instance. En 1998, la législation nationale a ouvert la possibilité d'une homologation EMAS à d'autres secteurs, notamment les autorités locales. Une analyse des projets de SGE dans l'administration publique a montré qu'ils étaient presque tous fondés sur l'EMAS.

Royaume-Uni. Trois organismes appartenant à l'administration centrale ont des SGE jouissant de l'homologation ISO14001 : le Service des Bâtiments du siège du Ministère de l'environnement, des transports et des régions, le Centre scientifique industriel du Ministère du développement économique en Irlande du Nord et le Bureau des affaires écossaises. En 1995, tous les Ministères du Royaume-Uni ont été invités à évaluer la possibilité pratique d'élaborer un SGE et une analyse réalisée en 1996 a montré que la plupart d'entre eux étudiaient des moyens d'améliorer la gestion environnementale. Il se pourrait maintenant que le gouvernement du Royaume-Uni accepte une recommandation du Comité parlementaire d'audit environnemental préconisant à tous les Ministères d'entamer la mise en place d'un SGE d'ici à la fin de 1998, en vue de sa généralisation dans leurs services. Il se pourrait également que le gouvernement accepte une seconde recommandation demandant que 75 pour cent des Ministères aient au minimum un site bénéficiant de l'homologation ISO14001 d'ici à l'an 2001.

Suisse³. En juin 1997, le Conseil fédéral a approuvé une motion parlementaire visant à instaurer une gestion environnementale dans l'administration fédérale. Dans un premier temps, le SGE sera mis en oeuvre dans l'administration fédérale générale et les initiatives déjà lancées dans le domaine de l'environnement seront intégrées et renforcées. En 1997, le Service des bâtiments fédéraux, l'Office fédéral de l'énergie, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du milieu naturel et le Ministère fédéral de

3. Extrait du rapport informel de la Suisse à l'Atelier de l'OCDE sur les systèmes de gestion environnementale destinés aux organismes publics (Stockholm, janvier 1998).

la défense ont élaboré, en coopération avec un consultant extérieur, un calendrier détaillé d'initiatives et des projets pilotes initiaux pour deux services fédéraux. Tous les services gouvernementaux auront un SGE d'ici à 2002. Une première analyse de la situation actuelle concernant le Département de la défense sera achevée d'ici 1988. En outre, la mise en oeuvre d'un SGE est bien avancée dans les administrations "Swisscom" et "La Poste". Swisscom obtiendra l'homologation ISO14001 en 1998. La Poste est parvenue à la hauteur de Swisscom, mais ne recherche pas une homologation officielle.

Etats-Unis. En mars 1998, l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis (EPA) publié une prise de position officielle soutenant et préconisant l'utilisation de SGE, y compris des systèmes fondés sur les normes ISO 14001. Elle a également diffusé un document d'orientation qui définit les catégories d'informations et de données à recueillir pendant les projets pilotes de SGE, au nombre desquelles les performances environnementales, le respect de la réglementation environnementale, la prévention de la pollution, l'état de l'environnement, le rapport coûts/avantages et la participation des parties concernées. Des projets pilotes de SGE sont menés par le ministère de la Défense, l'EPA et le ministère de l'Environnement (DOE) et le Service Postal. En outre, l'EPA et le DOE ont publié en mai 1998 un "Abécédaire des SGE pour les installations fédérales" pour aider les administrations à lancer et à mettre en oeuvre un SGE dans leurs locaux.

4. EXAMEN APPROFONDI DES MARCHES PUBLICS ECOLOGIQUES

En février 1997, l'OCDE a organisé la première *Conférence internationale sur les marchés publics écologiques*, accueillie par le gouvernement suisse à Bienne. Les participants ont reconnu que les achats fondés sur des critères écologiques constituaient un moyen d'action novateur susceptible de déboucher sur des solutions efficaces par rapport à leur coût. Le compte rendu des débats de la Conférence comprend une analyse élaborée par le Secrétariat de l'OCDE et des exposés, présentés en session plénière et dans des groupes de travail, décrivant les expériences les plus exemplaires mises sur pied dans la zone de l'OCDE. Un an plus tard exactement, l'OCDE a organisé à Bienne un deuxième atelier, avec l'aide des gouvernements du Japon et de la Suisse, pour recenser les mécanismes institutionnels qui entravent les achats économiquement et écologiquement rationnels. L'atelier a également esquissé des mesures destinées à démanteler ces barrières et à définir un choix d'options à la disposition des pouvoirs publics. Les principales conclusions de cet atelier figurent dans le document ENV/EPOC/PPC(98)4. Parallèlement à cette activité, des travaux ont été décidés au sein de la Session conjointe des experts des échanges et de l'environnement en vue d'examiner les questions que pose l'Écologisation des achats publics par rapport aux échanges (COM/TD/ENV(97)111/REV2).

La section ci-après, qui s'inspire largement de ces travaux, a été complétée par les informations les plus pertinentes figurant dans les contributions nationales au présent rapport. Pour des descriptions plus détaillées et plus complètes, prière de se reporter au document mentionné ci-dessus.

Tour d'horizon

Dans la zone de l'OCDE, la consommation finale de produits et de services par les administrations représente 9 à 25 pour cent de la dépense intérieure brute totale (la consommation privée atteint 50 à 60 pour cent de la dépense intérieure brute). Les marchés publics sont extrêmement variés et concernent un large éventail de biens et de services, depuis des articles courants (du crayon à la voiture) à des actifs physiques très importants (par exemple, générateurs électriques, centrales électriques, routes et matériel de défense essentiel) et à des services (par exemple, hôpitaux, enseignement). Dans la majorité des pays de l'OCDE, 75 pour cent des marchés publics portent sur des biens de consommation courante et des services, le reste ayant trait à l'acquisition de biens d'équipement. Il importe d'avoir ces éléments à l'esprit au moment où les pays Membres évaluent dans quelle mesure les achats publics peuvent contribuer aux efforts d'écologisation des gouvernements.

En premier lieu, tous les niveaux de gouvernement (administration centrale, états fédérés, gouvernements régionaux et locaux) procèdent à des achats publics. Ainsi, au Canada, en 1994, le gouvernement fédéral a été à l'origine de 23.2 pour cent des dépenses totales, alors que les gouvernements provinciaux et municipaux ont représenté, respectivement, 44.5 pour cent et 23.6 pour cent du total. Dans la zone de l'OCDE, les administrations centrales effectuent en moyenne jusqu'à 30 pour cent du total des achats publics. Une proportion considérable des achats publics est le fait des compagnies d'électricité d'Etat, ce qui explique pourquoi le total des dépenses publiques peut varier notablement d'un pays à l'autre.

Ces données reflètent à la fois des différences dans les modalités d'achat par le secteur public (centralisé ou décentralisé) et la répartition variable des compétences en matière d'achat au sein des administrations. Ainsi, la Hongrie a mis en place le 1er janvier 1997 un système de marchés publics centralisé, responsable des achats de 900 organismes publics. A l'opposé, les agences du Gouvernement fédéral allemand, les Länder et les autorités locales gèrent leurs propres achats. En Allemagne, le Ministère fédéral de l'Environnement estime que son rôle est d'aider les acheteurs en mettant au point des instruments susceptibles de faciliter les décisions d'achat, tels que le Manuel pour des achats respectueux de l'environnement (FEA, 1993) et le Guide pour une construction écologiquement rationnelle (FEA, 1997).

Répondre à la demande du public

Dans tous les pays Membres de l'OCDE les citoyens demandent de plus en plus instamment aux administrations d'adopter une approche globale "plus verte". Cela ressort clairement du nombre d'initiatives en faveur de l'achat de produits préférables du point de vue de l'environnement qui se sont développées à l'échelon local en réponse à des demandes politiques spécifiques (on recense largement plus de 1500 initiatives locales dans un pays à la population relativement clairsemée comme la Suède). La Finlande est le seul pays à faire état d'un décalage entre les déclarations générales sur le rôle attendu des marchés publics plus écologiques et leur mise en oeuvre effective.

Dans la plupart des pays, les autorités locales ont créé leurs propres réseaux pour s'entraider dans le règlement des nombreuses questions que leur pose l'écologisation de leurs activités. En France, "l'Association des Maires pour l'Environnement" a institué un prix annuel pour récompenser la municipalité qui a obtenu les meilleurs résultats. A l'échelon international, le Conseil international pour les initiatives locales en environnement (ICLEI), coordonne l'action de plus de 150 municipalités et a organisé la réunion "Eco-procura" (Hanovre, juin 1998), première grande foire commerciale plus spécifiquement consacrée aux marchés publics, qui sera bientôt suivie par une seconde foire à Bilbao au début de 1999.

Informations environnementales et Guides à l'intention des acheteurs

Une des principales difficultés que l'on rencontre à toutes les étapes des achats réside dans la rareté et le manque de fiabilité des informations sur les caractéristiques écologiques des produits et des services. En fait, l'absence d'informations est parfois considérée comme l'obstacle principal aux initiatives d'écologisation des achats, car elle entrave la mise au point de spécifications multicritères des caractéristiques environnementales des produits.

Plusieurs pays, soit utilisent, soit prévoient d'utiliser, des programmes d'étiquetage écologique pour les marchés publics. A la République tchèque, au Canada, au Danemark et au Japon, par exemple, les acheteurs doivent étudier les étiquetages écologiques pour choisir leurs produits. En Norvège, au Danemark et en Allemagne, il est recommandé aux acheteurs d'adopter des critères (ou spécifications) identiques à ceux qui sont appliqués pour l'étiquetage. Cela permet aux entreprises produisant des biens qui pourraient prétendre à un écolabel, mais qui n'en ont pas fait la demande, de répondre à un appel d'offres.

La particularité des programmes d'étiquetage écologique est qu'ils possèdent des mécanismes incorporés destinés à garantir la transparence dans le choix et la fixation des critères applicables aux produits. Non seulement des groupes de défense des intérêts publics participent aux comités d'experts qui élaborent les projets de critères, mais ils sont également associés au processus de décision qui les fixe définitivement. Malgré ces mécanismes, d'aucuns se sont sérieusement inquiétés des effets possibles des programmes d'étiquetage écologique sur les échanges. Les craintes les plus vives découlent de

l'instauration de critères relatifs aux méthodes de production (ce qui est le cas pour l'Ecolabel de l'Union européenne, le "Nordic Swan", le Programme suédois sur les choix respectueux de l'environnement et les Normes françaises pour l'environnement).

Parmi les pays Membres de l'OCDE, l'Autriche, le Canada, la France, l'Allemagne, la Hongrie, la Corée, les pays Nordiques (Suède, Norvège, Danemark, Finlande), les Pays-Bas, le Japon, les Etats-Unis et l'Union européenne se sont dotés de systèmes d'homologation environnementale à critères multiples. Tous les programmes jouissent de l'appui des pouvoirs publics sauf au Canada, où le programme national d'étiquetage écologique a été privatisé, aux Etats-Unis où seul un système privé fonctionne sur ces bases, et en Norvège et en Suède où une organisation de défense de l'environnement gère un programme qui double le programme officiel "Nordic Swan". La Suisse n'a pas mis sur pied de programme officiel d'étiquetage écologique et a engagé des négociations avec l'Union européenne pour adopter le programme Ecolabel de l'Union européenne.

Toutefois, dans la plupart des cas les achats respectueux de l'environnement reposent sur des critères écologiques uniques relativement plus faciles à définir. Ainsi, la République tchèque a mis en oeuvre un programme d'économie d'énergie pour les immeubles résidentiels qui a contribué à faire baisser les émissions de CO₂ de 1.64 millions de tonnes. Le gouvernement encourage également l'acquisition d'équipement économe en énergie et générant peu de déchets. On peut considérer que cette stratégie est commune à tous les pays de l'OCDE (par exemple, les programmes d'étiquetage Energy Star, ou Energie 2000, aux Etats-Unis, au Danemark et en Suisse, le recyclage de cartouches de toner, le papier recyclé, etc.). Cependant, cette approche est appliquée inégalement selon les pays: souvent, notamment aux Etats-Unis, en Belgique et en France, elle se déploie dans le cadre de programme pilotes intégrés. Dans le même ordre d'idée, les Pays-Bas ont lancé un programme facultatif auquel différentes administrations peuvent souscrire en signant des déclarations d'intention.

Pour faciliter la tâche des acheteurs, l'Allemagne et l'Ontario (Canada) ont également adopté un autre système. Les responsables des achats publics peuvent avoir accès à toutes les informations nécessaires grâce à un manuel détaillé, qui recense une très large gamme de produits allant des lubrifiants aux matériaux de construction et d'emballage. Aux Etats-Unis, une organisation de consommateurs écologistes a élaboré un guide analogue. L'Agence pour l'environnement du Danemark, en collaboration avec Indkobs Service A/S (National Procurement Limited), l'Association Nationale des Conseils de Comtés, l'Agence nationale pour l'énergie, et la Direction de l'inspection du travail a établi un manuel général sur la politique des achats respectueux de l'environnement. Le manuel est complété d'un nombre de lignes directrices comprenant des recommandations environnementales pour certains produits (Au 1 janvier 1999 des lignes directrices ont été élaborés pour 25 produits différents). Le Ministère de l'Environnement, des Transports et des Régions du Royaume Uni a publié une guide "Green Guide for Buyers" (guide vert pour acheteurs) en 1998 qui est décrite dans un paragraphe sur les procédures et réglementations applicables aux appels d'offres. Le Ministère a également publié en 1997 une "Guide for choosing environmentally preferable IT" (guide pour choisir un matériel informatique respectueux de l'environnement) et en 1998 un "Green Claims Code" (code sur la publicité environnementale) pour vérifier les déclarations environnementales des fournisseurs.

Plusieurs guides ont été élaborés pour le secteur de la construction. Outre le guide allemand mentionné plus haut, le gouvernement du Royaume-Uni a mis au point un Guide vert pour la construction et la rénovation afin de compléter la "Building Research Establishment Environmental Assessment Method" (BREEAM) qui aide les responsables à mettre en oeuvre des solutions respectueuses de l'environnement. Aux Pays-Bas, les associations d'entreprises de construction ont collaboré étroitement avec les pouvoirs publics pour élaborer des lignes directrices de portée nationale sur "La construction écologiquement viable aux Pays-Bas" qui comprennent des méthodes de construction respectueuses de l'environnement.

En Norvège le centre GRIP a établi un guide qui suit et analyse dans de détail les possibilités offertes par diverses étapes d'une procédure d'achat professionnellement correcte. Le guide d'achat GRIP préconise des moyens de parvenir à l'éco-efficience à tous les stades du processus d'achat depuis la vérification des besoins pendant les phases d'élaboration, de lancement et de sélection liées aux appels d'offre jusqu'à l'introduction, l'utilisation et la mise au rebut du produit acheté. Le GRIP sera bientôt suivi par les lignes directrices applicables à des produits déterminés. Des versions informatisées de ce guide sont disponibles sur le site www.grip.no.

L'existence d'instruments d'orientation adaptés à leurs destinataires et l'introduction de nouvelles technologies qui facilitent l'instauration d'un dialogue "virtuel" élargissent la palette des solutions disponibles. Le gouvernement fédéral canadien a mis au point un cours de formation informatisé sur les marchés publics plus écologiques et les Travaux publics et Services gouvernementaux Canada élaborent un système d'information qui facilite l'accès des employés fédéraux aux produits et aux services respectueux de l'environnement. Comme cela a été signalé lors de l'examen des effets des technologies de l'information sur les achats, un nombre croissant de sites Internet est maintenant disponible aux Etats-Unis, au Canada, au Japon et dans l'UE pour les achats.

Spécifications et normes techniques

Une autre solution consiste à établir des spécifications détaillées décrivant les caractéristiques des produits préférables du point de vue de l'environnement dont l'achat est recommandé. Le Devis directeur national (DDN) et la "Voie verte" (section 2.1.5) fournissent plus de 650 éléments de spécification et normes d'aménagement. En l'absence de spécifications ou de système d'étiquetage, un certain nombre d'acheteurs du secteur public en Suisse portent leur choix sur les entreprises qui possèdent ou qui mettent en oeuvre des systèmes de gestion environnementale. Selon certains responsables, ces systèmes sont préférables au programme d'étiquetage car ils peuvent rendre compte du comportement et des performances d'ensemble d'une entreprise. De cette manière, les acheteurs privilégieront un engagement général en faveur de l'environnement plutôt que des avantages limités procurés par un seul produit. Cette tendance est renforcée par la demande d'une homologation ISO 14001. Par exemple, dans le cadre du questionnaire qui accompagne tout dossier d'appel d'offres la Hongrie demande aux soumissionnaires s'ils possèdent la certification EMAS.

Procédures et réglementations applicables aux appels d'offres

S'agissant des produits standards, la meilleure façon de procéder pour faire des achats respectueux de l'environnement consiste à faciliter le choix de produits plus écologiques. Un signal clair (un écolabel) ou une description sommaire des propriétés écologiques d'un produit peut orienter l'acheteur. Mais pour ces produits comme pour tous les autres produits achetés, le mécanisme de passation des marchés peut faciliter les achats plus écologiques. En 1998, le Ministère de l'Environnement, des Transports et des Régions (DETR) du Royaume-Uni a publié un Guide vert destiné aux acheteurs qui comprend deux parties. La première porte sur "la politique et la pratique", c'est-à-dire les mécanismes de passation des marchés, et couvre des domaines tels que la réglementation de la CE concernant la passation des marchés, les motifs de rejet de fournisseurs et l'importance d'une réduction des déchets. La deuxième partie contient des listes de critères destinés à aider les acheteurs à identifier des biens et des services préférables au plan de l'environnement.

On trouvera ci-après quelques exemples de pratiques mises en place pour parvenir à des achats plus écologiques. Les contrats sont assujettis à la réglementation des marchés publics si les montants en jeu dépassent certains niveaux. Au-dessous, les acheteurs sont libres d'acheter des produits standards,

c'est-à-dire de choisir eux-mêmes, par exemple en procédant à une évaluation personnelle du meilleur rapport qualité-prix. Au dessus du seuil fixé, les procédures s'appliquent pleinement, et tous les fournisseurs intéressés peuvent soumettre une proposition, ou partiellement (appels d'offres "sélectifs" ou "limités"), et seuls quelques fournisseurs sont invités à soumettre une proposition. Cette dernière forme d'appel d'offres est utilisée dans des cas particuliers comme une absence de concurrence pour des raisons techniques (cas extrême), ou en cas de complément d'achat à un même fournisseur. Compte tenu des discriminations qu'elle risque de susciter, cette forme d'appel d'offres devrait être évitée. En fait pour désarmer à l'avance toute critique éventuelle, la province de Québec (Canada) a instauré une règle fixant "à trois au moins" le nombre des soumissionnaires, ce qui oblige les acheteurs de produits plus écologiques à étudier au moins trois propositions différentes (sauf dérogation entérinée par l'autorité responsable de l'achat).

Tableau 2. Exemples de produits visés par certaines initiatives d'écologisation des achats publics

PRODUITS OU TYPES DE PRODUIT	INITIATIVE
AUSTRALIE : papier recyclé	Lignes directrices nationales pour la réduction des déchets et les achats.
CANADA : Produits de nettoyage, compost, matériaux de construction et de démolition, produits d'éclairage économes en énergie, huile de moteur, additifs et huiles synthétiques, peintures, papiers, plastique, caoutchouc, emballages.	Lignes directrices du GIPPER (Ontario)
DANEMARK : Equipement et mobilier de bureau, papier (écriture et photocopie), produits de nettoyage, peintures, produits d'éclairage, denrées alimentaires de l'agriculture biologique, équipements de transport et câbles.	Plan d'action pour une politique des marchés publics de produits durables.
UNION EUROPEENNE : Papier recyclé (taux de recyclage visé 100 %)	Plan d'action 1997-2000
ALLEMAGNE : Equipement de bureau (papier, mobilier, ordinateurs, photocopieuses, imprimantes, piles) ; véhicules (voitures, autobus, camions, motos, pneus, lubrifiants, carburants) ; matériaux de construction et d'infrastructure (matériaux isolants, fenêtres, peintures et vernis, matériaux pour la construction de routes) ; matériaux de jardinage (pesticides, engrais, compost) ; appareils de chauffage, équipement sanitaire, plomberie, produits de nettoyage, réfrigérateurs, lave-vaisselle.	Manuel sur les achats de produits respectueux de l'environnement (publié par l'Agence fédérale pour l'environnement).

Tableau 2. Exemples de produits visés par certaines initiatives d'écologisation des achats publics (suite)

PRODUITS OU TYPES DE PRODUIT	INITIATIVE
ITALIE : Papier recyclé (60% du total consommé), clause « biodégradabilité » pour l'achat des produits de nettoyage, renouvellement du parc véhicule, produits de protection contre le feu sans halogènes.	Bureau des achats de l'Etat
JAPON : Papier recyclé, combustibles, équipement bureautique, machines à laver, climatiseurs, véhicules, distributeurs automatiques, équipements antipollution, matériaux de construction	Plan d'action pour l'écologisation des activités des pouvoirs publics.
NOUVELLE-ZELANDE : Papier recyclé	Lignes directrices nationales pour la réduction des déchets et les achats
SUISSE : Peintures, matériaux d'isolation thermique "toits verts", protection contre le radon Appareils électroniques Piles, tubes pour câbles électriques Matériaux de construction et de génie civil, véhicules, produits destinés aux hôpitaux, produits de nettoyage	Conférence des services fédéraux de construction (CSFC) Programme E2000 PTT-Télécom Suisse Projet en vue d'achats écologiques (Canton de Zurich)
ROYAUME-UNI : Technologie de l'information, papier recyclé, tubes fluorescents	Guide DETR
ETATS-UNIS : Papier, produits pour voiture, liquide de refroidissement de moteur, huiles lubrifiantes, pneus, produits de construction, panneaux fibreux structurés, carton feuilleté, moquette, carrelage intérieur et extérieur, produits d'isolation, de transport, cônes de régulation de la circulation, barrières routières, produits pour parcs et espaces récréatifs, surfaces de terrains de jeux, pistes de course à pied, produits paysagers, paillis hydraulique, compost provenant de l'entretien d'espaces verts, produits de bureau autres que le papier, conteneurs de bureau destinés au recyclage, réceptacles de déchets de bureau, accessoires de bureaux en plastique, cartouches de toner, classeurs, sacs poubelle en plastique. Bureautique (ordinateurs, moniteurs, imprimantes, télécopieurs, photocopieuses) ; panneaux de sortie, appareils. Produits de nettoyage, matériaux de construction, peintures murales au latex, matériel informatique.	Programme "Acheter recyclé" [Agence pour la protection de l'environnement (EPA)] Energy Star (EPA) Programme d'achats préférables pour l'environnement

On peut exiger qu'un certain nombre de conditions soient remplies dans les appels d'offres: par exemple on peut demander que les biens soient expédiés en vrac plutôt qu'à l'unité, que les emballages vides et les produits éliminés soient récupérés par le fournisseur, que les produits soient livrés dans des conteneurs réutilisables, que les déchets produits pendant ou après l'utilisation soient dûment collectés, récupérés, recyclés ou réutilisés. On peut en outre obliger les fournisseurs à donner des informations ou des garanties précises quant à la durée de vie prévue d'un produit (Canada, Hongrie).

Le calcul du coût sur l'ensemble du cycle est considéré par beaucoup comme la méthode d'évaluation économique qui offre les meilleures chances d'obtenir à terme les résultats les plus satisfaisants aux plans de l'économie et de l'environnement, sans imposer une trop lourde responsabilité aux acheteurs (Nouvelle-Zélande). Le principal obstacle à sa diffusion réside dans le critère de choix du moins-disant. La méthode centrée sur le coût du cycle de vie incite à acheter des produits qui coûtent initialement plus cher, mais qui font faire des économies à terme en réduisant les coûts énergétiques et environnementaux ainsi que les dépenses de maintenance. Les Etats-Unis, le Canada et la Suisse ont pris plusieurs initiatives visant à faciliter l'utilisation de cette méthode.

Mesure des progrès accomplis dans l'écologisation des marchés publics

Plusieurs tentatives ont été effectuées pour mesurer les progrès réalisés dans les achats écologiques. Elles sont relativement couronnées de succès lorsqu'elles s'appliquent à des produits considérés isolément. Ainsi, quelques organisations peuvent mesurer les résultats obtenus dans l'achat de biens ayant un bon rendement énergétique (par exemple, des automobiles) ou de produits contenant des matériaux recyclés. D'autres ont pu mesurer les économies effectuées (sur la consommation d'eau ou d'énergie) grâce à l'acquisition de produits plus performants. Cependant, en général, dans la mesure où les progrès accomplis dans l'écologisation des marchés publics se traduisent souvent par des effets qualitatifs (voir les débats précédents sur les méthodes centrées sur le coût du cycle de vie), il n'est pas facile de mesurer les améliorations au moyen d'indicateurs quantitatifs ou de normes universellement acceptables.

5. SURVEILLANCE ET EVALUATION

Introduction

Dans le cadre de la collecte d'informations pour le rapport au Conseil, l'OCDE a demandé aux pays d'indiquer comment ils suivaient les progrès accomplis dans certains domaines de l'action d'écologisation des gouvernements. Chacune des cinq sous-sections sur les champs d'activité des gouvernements décrits dans la section 2.1 fait le point des capacités de surveillance dans le domaine visé. L'OCDE a également demandé aux pays de réagir à un premier ensemble d'indicateurs de performance visant à présenter des informations générales sur les niveaux de gouvernement central/fédéral et les principaux indicateurs d'impact sur l'environnement. Les pays ont été invités à fournir les données à leur disposition et à formuler un avis sur l'ensemble préliminaire d'indicateurs. En particulier, les pays ont été priés de communiquer des informations sur la capacité de leur gouvernement de collecter les informations utiles, et sur l'opportunité d'inclure d'autres indicateurs importants dans l'ensemble de base.

Travaux de l'OCDE sur les indicateurs de référence : Résultats

Les données reçues concernant (1) les informations générales sur les niveaux de gouvernement central/fédéral et (2) les indicateurs fondamentaux de performance environnementale ne permettent pas de faire une comparaison centralisée des gouvernements des pays de l'OCDE et de leur impact sur l'environnement. Bien que plusieurs pays aient fourni des informations relativement précises dans certains domaines, tels que la consommation d'énergie ou la part de la consommation publique dans la consommation finale, la majorité des pays ne possèdent que peu ou pas de données concernant leurs agences gouvernementales aux niveaux central/fédéral. Même dans les pays où quelques programmes de mesure existent, les données ne couvrent en général qu'un sous-ensemble d'organismes publics et ne font pas de distinction entre le secteur public et le secteur privé ni entre les différents niveaux de gouvernement (central, municipal, local).

On obtient les meilleures données aux niveaux central/fédéral lorsque des objectifs et des prescriptions ont été établis à l'échelon national en matière de notification. Un certain nombre de pays possèdent des chiffres fiables concernant le rendement énergétique, par exemple. Le Canada a des données dignes de confiance sur le parc automobile fédéral. Il y a des domaines où les données sont également plus faciles à recueillir et à agréger. Il arrive parfois que des objectifs nationaux aient été fixés, mais qu'aucun système de surveillance n'ait été établi pour mesurer le chemin parcouru vers leur réalisation.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi les organismes publics dans les pays de l'OCDE ont si peu d'informations sur les résultats pratiques et administratifs de leur action :

1. Absence de données au niveau ministériel :

Dans la majorité des cas, on observe une absence générale de moyens de surveillance et de mesure dans les Ministères et les agences. Cette situation confirme le constat que peu d'organismes publics dans les pays de l'OCDE semblent procéder systématiquement à des audits d'environnement (par exemple, pour l'énergie, l'eau ou les déchets). De nombreux ministères n'ont pas la capacité de prévoir des objectifs quantitatifs et des mesures fondées sur les performances. Les obstacles sont les suivants : manque d'expérience des responsables dans l'établissement de mesures des performances ; personnel mal familiarisé avec les évaluations fondées sur les résultats ; et données de référence insuffisantes pour élaborer des objectifs environnementaux quantitatifs rationnels. Pour certains domaines de l'activité des gouvernements, tels que les achats, ou la gestion des déchets dangereux, on manque de données sur les performances environnementales en raison de la difficulté de définir des mesures rationnelles et de l'absence de dispositions juridiques incitatives.

2. Faible agrégation à l'échelon national :

Lorsque des données existent aux échelons des ministères ou des organismes publics, elles ne sont généralement pas agrégées à l'échelon national et ne sont pas consignées d'une façon qui facilite leur obtention. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les initiatives d'écologisation des gouvernements sont décentralisées et volontaires : les ministères et les organismes publics sont chargés de suivre les progrès de leur action. Aucun pays ne possède de gestion centralisée et de fonction de contrôle pour la collecte des données et la notification concernant les initiatives d'écologisation des gouvernements.

3. Obstacles à l'établissement d'une base de référence cohérente :

Fixer une base de référence cohérente à partir de laquelle mesurer les progrès accomplis s'est révélé difficile dans des pays qui ont réduit et restructuré leur secteur public dans des proportions significatives. L'évolution constante des stratégies ministérielles, les grands mouvements dans les patrimoines fonciers des ministères (dans les pays où les pouvoirs publics ont tendance à concéder des terrains), et l'hétérogénéité des données collectées ou susceptibles de l'être sont autant d'obstacles à l'établissement d'une base de référence commune stable.

4. Mesures alternatives du coût-avantage des performances :

Mettre sur pied des systèmes de mesure des performances peut se révéler long, coûteux et ardu. Dans les pays où les incidences des organismes publics sur l'environnement sont considérées comme une priorité de second rang, ou lorsqu'aucun objectif de performance n'a été fixé à l'échelon national, il peut être difficile de justifier les coûts associés à cette entreprise. Même dans les pays où des objectifs nationaux ont été arrêtés, le rapport coût-avantage de dépenses d'investissement substantielles pour construire l'infrastructure nécessaire devient un élément à prendre sérieusement en considération. A l'échelon tant ministériel que national, il faut décider s'il vaut mieux privilégier l'obtention de données de référence auxquelles comparer les progrès accomplis dans le temps, ou simplement aller de l'avant sans mesurer le chemin parcouru.

Plans nationaux pour mesurer et évaluer les performances environnementales des gouvernements.

La majorité des pays ont indiqué qu'ils avaient l'intention de renforcer les moyens de mesure des performances environnementales des gouvernements, en particulier pour les domaines d'action clés. En dépit des obstacles rencontrés, les pays ont avancé plusieurs raisons pour justifier une surveillance plus systématique, notamment la nécessité de :

- faire apparaître l'écart entre le niveau de performance d'une organisation et le niveau de performance précisé dans les buts ou les objectifs ;
- rassembler des informations sur le rapport coût-avantage des actions d'écologisation des gouvernements, non seulement pour montrer que l'argent public est dépensé à bon escient, mais également pour encourager une généralisation des initiatives d'écologisation à l'ensemble des activités gouvernementales ; et
- démontrer le respect des dispositions et le zèle dans l'exécution.

Suède. La responsabilité des statistiques environnementales incombe en premier lieu à l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement qui a été invitée à présenter un programme national révisé pour la surveillance de l'environnement et à faire le point avec les autres organismes publics sur l'accessibilité des statistiques. S'il y a lieu, l'Agence proposera de nouvelles statistiques pour mesurer le degré de réalisation des objectifs nationaux en matière de développement durable et de nouveaux objectifs environnementaux à l'échelon national. Les administrations centrales étudieront également de nouvelles directives concernant les modes de notification de leurs initiatives dans le domaine de l'environnement et des résultats obtenus.

Nouvelle-Zélande. En Nouvelle-Zélande les progrès réalisés concernant le rendement énergétique sont essentiellement contrôlés par le biais d'indicateurs de performances clés plutôt qu'au moyen d'analyses quantitatives. Les indicateurs de performances clés permettent de suivre les activités des ministères en matière de gestion de l'énergie dans cinq secteurs différents : politique énergétique ; organisation ; systèmes d'information ; commercialisation ; et investissement. Les performances des organismes sont chiffrées à partir des réponses à un ensemble de questions auxquelles une note est attribuée. Les indicateurs facilitent les comparaisons entre organismes publics et entre organismes publics et entreprises privées.

Finlande. Les statistiques relatives à la consommation d'énergie sont rassemblées au niveau municipal pour faciliter les comparaisons et encourager les économies d'énergie. Des dispositions visant à améliorer les procédures de mesure et de contrôle seront définies d'ici à la fin de 1998.

Canada. Le Comité sur la mesure des performances pour un gouvernement respectueux de l'environnement, Groupe de travail interministériel qui relève du FCEMS, a entrepris d'élaborer des indicateurs pratiques des performances environnementales des pouvoirs publics. Le Comité a organisé un atelier national en mai 1998 afin d'entreprendre l'élaboration d'un cadre commun pour mesurer les incidences des activités du gouvernement fédéral sur l'environnement. L'Atelier a réuni 16 Ministères et organismes publics qui ont mis au point des cadres communs pour la gestion des performances concernant 10 domaines liés à l'environnement : sites contaminés, matières/déchets dangereux, utilisation rationnelle des ressources en eau, gestion des déchets solides, substances appauvrissant la couche d'ozone, gestion du parc automobile, utilisation de l'énergie dans les installations fédérales, marchés publics écologiques, réservoirs de stockage et rejets. L'Atelier a fait apparaître que ces 10 domaines se trouvaient à des stades différents de développement et de mise en oeuvre en ce qui concerne les objectifs de mesure des performances. L'Atelier a également démontré qu'il était possible de créer un cadre et des mesures valables pour l'ensemble des activités écologiquement viables menées par les Ministères fédéraux. Les

prochaines étapes de ce processus comprendront : un perfectionnement des mesures et du cadre communs ; l'obtention d'un "investissement" des responsables de haut niveau; la fixation de priorités pour les mesures ; et la mise à l'essai des mesures proposées. On prévoit que l'efficacité de la collecte centralisée d'informations sur les organismes publics centraux/fédéraux sera améliorée grâce aux services compétents du Commissaire à l'environnement et au développement durable.

Royaume-Uni. Le Ministère de l'Environnement, des Transports et des Régions commencera la rédaction d'un rapport sur le milieu de travail (1997-1998) qui devrait être achevé en octobre 1998. Par ailleurs, des consultants dans le domaine de l'environnement évaluent la possibilité d'élaborer un système de notification plus structuré à compter de 1998/1999. On peut trouver dans les rapports annuels des ministères des détails sur les progrès accomplis par les pouvoirs publics pour intégrer l'environnement dans les politiques et les programmes et dans leurs propres modes de fonctionnement, les résultats obtenus en matière de rendement énergétique étant notifiés dans les Réponses écrites aux Parlementaires. Le gouvernement se demande maintenant comment rendre compte plus efficacement du chemin parcouru à la Commission parlementaire d'audit environnemental, au Comité ministériel pour l'environnement, aux ministres, aux fonctionnaires et autres partenaires concernés par l'environnement. Les Ministres concernés par l'environnement recevront chaque année deux rapports d'étape à partir desquels sera établi un rapport annuel sur l'environnement qui fera l'objet d'une publication. Ce travail devrait être facilité par l'élaboration de critères de référence et d'objectifs supplémentaires. Les administrations centrales du Royaume-Uni ont engagé des audits environnementaux de leurs activités. Ainsi : dans le cadre d'une étude qui servira d'exemple pour les autres administrations centrales, le DETR examine dans quelle mesure il peut intégrer les préoccupations environnementales dans son processus d'audit, y compris les audits sur l'achat de biens et de services. Les audits environnementaux ne sont pas seulement considérés comme un moyen d'assurer et de démontrer la conformité avec les objectifs fixés, mais aussi comme une manière efficace de sensibiliser le personnel.

Allemagne. La collecte des données sur les performances environnementales des organismes publics relève de la responsabilité des Länder et des gouvernements locaux. Le gouvernement fédéral appuie ces efforts en formulant des suggestions sur la compilation des données et la surveillance de projets pilotes au niveau de l'administration centrale afin de dégager des pratiques exemplaires dans le but de stimuler, et de justifier, sur des bases plus solides les initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'environnement. Dans son "Guide sur les indicateurs d'environnement à l'intention des entreprises", qui contient un ensemble d'indicateurs destinés à une banque, le gouvernement allemand s'est inspiré d'exemples de contrôle des performances tirés du secteur privé.

Japon. Le Japon a été l'un des premiers pays de l'OCDE à avoir fixé des objectifs quantitatifs concernant les performances environnementales pour tous les ministères et les organismes publics de l'administration centrale. Tous les ans, le Cabinet et le public sont informés des progrès accomplis par chaque ministère et organisme public dans la réalisation des 11 objectifs du Plan d'action. On estime que cette approche contribue à l'écologisation des activités du gouvernement, même en l'absence d'aides budgétaires particulières ou d'affectations de personnel pour promouvoir le Plan d'action. Un examen des progrès effectivement accomplis par rapport aux objectifs a permis au gouvernement de déceler certaines lacunes dans l'exécution (par exemple, pourcentage de véhicules à faible taux d'émission). Des suggestions ont été formulées pour améliorer le système d'évaluation grâce à une analyse plus approfondie destinée à préciser les efforts de chaque organisation.

Pays-Bas. L'Institut d'Etat pour la santé et l'environnement a élaboré un ensemble d'indicateurs pour suivre et comparer les performances environnementales du gouvernement.

Pologne. Le gouvernement procède actuellement à la refonte d'un ancien système de notification et de comptabilité (utilisation de l'énergie, de l'eau, de l'équipement et des transports) pour le transformer en un nouveau système de mesure des performances.

Etats-Unis. L'Agence pour la protection de l'environnement collecte les rapports pour l'Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) auprès des installations fédérales qui s'acquittent de leurs obligations concernant la notification. Ces rapports rassemblent des données sur les rejets à l'intérieur et à l'extérieur des installations dans l'air, l'eau, le sol et le sous-sol. Ils contiennent également des données sur les transferts en dehors des sites en vue d'une gestion plus poussée des déchets (traitement, recyclage, valorisation énergétique), mais aussi des données sur une gestion plus poussée sur place. Grâce à l'IETMP, l'EPA est en mesure de fournir des données à l'échelon des installations et des ministères et de récapituler des données de l'IETMP à tous les niveaux de l'administration. Par ailleurs, l'EPA publie tous les deux ans depuis 1993 des rapports intitulés "State of Federal Facilities" (L'état des installations fédérales). Ces rapports permettent de contrôler, suivre et préciser dans quelle mesure les installations fédérales respectent les principaux textes relatifs à l'environnement. Les services fédéraux communiquent également chaque année leur taux de recyclage conformément au Décret 13101 paru en septembre 1998. L'EPA a aussi élaboré un protocole pour la collecte de données sur les projets pilotes de SGE afin de faciliter la mesure des améliorations environnementales apportées dans les installations des secteurs tant public que privé.

Italie : Une étude est actuellement en cours au Corte del Conti (State Auditors Department) sur l'application d'un corps central d'indicateurs d'intégration environnementale dans le Rapport annuel de budget de l'Etat soumis au Parlement.

Conséquences pour les activités de l'OCDE

Au vu des 24 rapports reçus à ce jour, il n'est pas certain que la mise au point d'un ensemble rationnel d'indicateurs permettant de faire des comparaisons entre les pays soit possible. Même si les bases de données nationales étaient renforcées, la structure, la taille et les attributions des gouvernements centraux/fédéraux de l'OCDE sont si différentes qu'il resterait à étudier s'il est envisageable de définir un noyau commun d'indicateurs d'impact sur l'environnement liés aux structures et aux activités débouchant sur des comparaisons internationales utiles. Il convient de noter que certains aspects limités de l'activité de consommation des pouvoirs publics entrent dans le cadre des activités nouvelles sur les indicateurs de consommation durable entreprises par le Groupe de l'OCDE sur l'état de l'environnement.⁴ Toutefois, ces indicateurs ne vont pas dans le détail des interventions des pouvoirs publics et des pratiques administratives.

Il est incontestable qu'un bon nombre de pays de l'OCDE ont la volonté commune de d'instaurer des systèmes de mesure des performances plus concrets et plus exhaustifs à des fins de notification et de gestion à l'échelon national liées à l'écologisation des activités des pouvoirs publics. Dans certains pays, les activités de l'OCDE sur les indicateurs ont stimulé et fait progresser les débats à l'échelon national. Il n'y aura sans doute pas d'ensemble universel d'indicateurs pour les initiatives d'écologisation des pouvoirs publics, mais il pourrait s'avérer utile pour les pays qui s'intéressent à la mesure des performances d'échanger des informations, des expériences et des bonnes pratiques. L'échange d'informations pourrait aider les pays à définir des indicateurs réalistes et pratiques (quantitatifs et qualitatifs), à recenser les procédures de surveillance nécessaires pour collecter les données souhaitées et à définir des stratégies pour

4. ENV/EPOC/SE(98)1, et ENV/EPOC/SE(98)1, et ADD1, ADD2, ADD3.

C(99)33/FINAL

surmonter les obstacles qui s'opposent à la mesure des performances des administrations et des processus de décision.

6. CONCLUSION

Le projet de Rapport (ENV/EPOC/PPC(98)17) a été adressé aux pays Membres le 4 novembre 1998, puis examiné par le Groupe de travail sur la prévention et le contrôle de la pollution (GTPCP) le 16 novembre 1998. Le GTPCP a été invité à vérifier que le rapport ne comportait ni erreurs ni omissions et à en tirer des conclusions concernant : 1) le rythme et le niveau des progrès accomplis à ce jour ; 2) les domaines où des progrès supplémentaires sont prioritaires ; 3) les domaines propices à la collaboration internationale ; et 4) les prochaines étapes. La présente section s'inspire des débats du GTPCP.

1. Rythme et niveau des progrès accomplis à ce jour

Le Rapport fait apparaître dans quelle mesure et à quelles vitesses variables les pays de l'OCDE ont mis en oeuvre des initiatives "d'écologisation des gouvernements" : si quelques pays ont plusieurs années d'expérience dans ce domaine, la majorité n'ont entrepris que récemment à intégrer les préoccupations environnementales dans leurs modes de fonctionnement et leur processus de décision. La Recommandation du Conseil de l'OCDE a eu un rôle de déclencheur et a fourni un point de comparaison international pour les initiatives nationales. La plupart des progrès accomplis dans les pays déclarants ont porté sur la consommation d'énergie, la gestion des déchets, la politique de construction, les systèmes de gestion environnementale (SME) et l'écologisation des marchés publics. Néanmoins, compte tenu de l'impact global sur l'environnement des activités et des décisions des pouvoirs publics, les gouvernements de l'OCDE n'ont pas encore fait tout ce qui était en leur pouvoir pour améliorer leurs performances environnementales.

Le Rapport sous-estime le chemin parcouru à ce jour car il ne rend pas pleinement compte des activités du secteur public aux échelons régional ou local. Il ne fait état aussi que d'une partie des activités envisagées dans la Recommandation du Conseil : dans ses travaux sur les SME, l'OCDE a relevé d'autres actions positives, telles que les initiatives prises par les organismes de défense dans plusieurs pays de l'OCDE. Au Mexique, par exemple, le Ministère de la défense nationale (SEDENA) a obtenu des résultats dans de nombreux secteurs, notamment en ce qui concerne les économies dans la consommation de l'énergie et de l'eau, la réutilisation des ressources en eau (pour l'irrigation), la valorisation énergétique des déchets, le compostage et la production de véhicules à faible taux d'émission. Une formation à la protection de l'environnement et aux SGE est également proposée au personnel militaire. Il faudra prendre en compte ces secteurs, entre autres, dans les prochains récapitulatifs des initiatives prises.

2. Domaines où des progrès supplémentaires sont prioritaires

Les délégués au GTPCP ont relevé un certain nombre de domaines prioritaires où il conviendrait que les organismes publics des pays de l'OCDE améliorent leurs performances environnementales :

- Mise en oeuvre de systèmes de gestion environnementale :

La mise en oeuvre complète de SGE dans les organismes publics a été considérée comme la méthode la plus efficace pour garantir des progrès dans chacun des domaines d'action spécifiques définis dans la Recommandation du Conseil (l'optimisation de l'utilisation de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets, les politiques de transport, les activités de défense, les processus de prise de décision, etc.). Faute de SGE, les efforts risquent de demeurer ponctuels et sporadiques.

- Instauration d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité à l'égard du public dans les performances environnementales des gouvernements :

De nombreuses administrations publiques répugnent à prendre des dispositions concrètes, par le biais d'un SGE ou de politiques d'achats publics, qui les obligeraient à rendre compte de leurs performances environnementales. Néanmoins, la transparence est de plus en plus considérée comme un facteur de bonne gestion des affaires publiques. En outre, une transparence accrue peut contribuer à renforcer la crédibilité des pouvoirs publics et à ouvrir des voies d'échange d'informations avec le public et le secteur privé.

- Renforcement des moyens de mesure et d'évaluation :

Que ce soit dans les premières ou les dernières phases des activités d'écologisation des gouvernements, faute de moyens les pays éprouvent des difficultés à mesurer et à évaluer leurs progrès. La collecte des données pose un certain nombre de problèmes en matière de ressources et de méthodologie.

- Accroissement de l'efficacité des achats publics préférables du point de vue de l'environnement, et étude des aspects liés aux échanges :

Les pratiques des marchés publics peuvent être améliorées, soit en incitant directement les responsables des marchés publics à faire des choix respectueux de l'environnement, soit en leur procurant des instruments, tels que l'évaluation du coût fondée sur le cycle de vie, qui détermineront ces choix dans tous les cas de figure. Des mécanismes budgétaires plus efficaces qui permettraient, par exemple, d'échelonner les investissements sur plusieurs exercices, offrent également des possibilités économiques et environnementales prometteuses. Enfin, on peut encourager les achats publics favorables à l'environnement, tout en évitant des distorsions des échanges, comme celles que peuvent créer l'instauration de certains types de critères de transport dans les appels d'offres.

3. Domaines propices à la collaboration internationale

Dans certains secteurs, par exemple, dans le cadre de mesures visant spécifiquement la conservation de l'énergie et de l'eau, les progrès dépendront de stratégies liées à des sites particuliers, élaborées à l'échelon de l'agence ou de l'installation. De même, en matière de performances environnementales des gouvernements, la transparence et l'obligation de rendre des comptes découleront essentiellement de la pression exercée par le public aux échelons local et national et de la culture politique. Cependant, les délégués ont dégagé quelques domaines où la collaboration et l'échange d'informations à l'échelon international seraient utiles pour appuyer les efforts déployés au niveau des administrations locales, régionales et nationales :

- Elaboration d'un ensemble de principes applicables aux SGE à l'usage des organismes publics ;
- Lignes directrices concernant les mécanismes budgétaires et financiers, et possibilité d'évaluation des coûts fondée sur le cycle de vie, pour les activités d'achat et d'investissement du secteur public ; et
- Notification des progrès accomplis.

Par ailleurs, un certain nombre de pays prennent des dispositions énergiques pour améliorer leurs moyens de mesure et d'évaluation des performances environnementales des activités et des processus de décision du secteur public. Si les délégués sont convenus qu'il était prématuré de mettre au point des indicateurs des performances environnementales des gouvernements permettant des comparaisons internationales, il demeurerait utile de procéder à des échanges internationaux sur la méthodologie afin d'appuyer les efforts de mesure et d'évaluation entrepris pour répondre aux besoins de gestion nationaux.

4. Prochaines étapes

Le Secrétariat de l'OCDE mettra au point les projets suivants afin d'appuyer les pays Membres dans leurs efforts pour améliorer les performances environnementales des organismes publics.

A. Appui à la mise en place de SGE dans les organismes publics

A partir des résultats de l'atelier de Stockholm de janvier 1998 le Secrétariat étudiera la possibilité d'élaborer un document d'orientation sur l'application de SGE dans les organismes publics.

B. Développement de l'écologisation des achats publics

- (i) **Achats publics favorisant les politiques de produits écologiquement viables.** Sur la base des informations déjà recueillies sur les initiatives prises pour établir les coûts sur la base de l'ensemble du cycle de vie dans les achats publics, le Secrétariat préparera un document décrivant comment ces mesures ont été élaborées et sont mises en oeuvre, les principales difficultés rencontrées et les moyens de les surmonter. On y trouvera également une analyse des effets à court et long terme que pourraient avoir des méthodes de chiffrage prenant en compte toute la durée du cycle de vie sur la gestion du budget des administrations et l'efficacité globale de la gestion des ressources. Enfin, seront examinés les conséquences possibles des mécanismes budgétaires en vigueur et des mécanismes réformés proposés (dans l'Union Européenne et dans d'autres régions) pour la mise en oeuvre du chiffrage fondé sur la totalité du cycle de vie, en particulier dans la perspective d'une décentralisation des budgets de l'administration centrale vers les niveaux inférieurs. Dans son ensemble ce document fournira les bases d'un atelier où ces questions seront approfondies.
- (ii) **Pratiques d'achats publics respectueuses de l'environnement dans les pays de l'OCDE.** Le Secrétariat préparera une publication de synthèse qui rassemblera l'ensemble des analyses et des informations collectées à date.

C. Mesure et évaluation

- (i) **Indicateurs.** Le Secrétariat établira pour la réunion de avril 1999 du Groupe de Travail sur la prévention et le contrôle de la pollution un document détaillant plus précisément les activités des pays Membres dans ce domaine et le champ éventuel d'une collaboration internationale.
- (ii) **Indicateurs de l'état de l'environnement.** La surveillance des efforts entrepris par les pays pour mesurer la performance environnementale des activités et des procédures de prise de décision des gouvernements peut être également conduite dans le cadre de mécanismes de l'OCDE déjà existants. En particulier, les pays Membres pourraient rendre systématiquement compte de leurs activités au Groupe de travail sur l'état de l'environnement (WPSOE). Le WPSOE invite les pays Membres à donner régulièrement des informations sur un éventail de travaux en rapport avec l'environnement et le développement durable.
- (iii) **Examen des performances environnementales.** Dans le deuxième cycle d'examen des performances environnementales la question des progrès réalisés à l'échelon national dans l'écologisation des pouvoirs publics sera automatiquement abordée.
- (iv) **Rapport sur les progrès accomplis.** Les pays Membres pourraient éventuellement s'interroger sur l'utilité d'un nouveau rapport d'étape du Secrétariat dans ce domaine dans trois ans. Par ailleurs, l'OCDE gèrera également un site Web sur l'écologisation des pouvoirs publics qui permet aux pays Membres de disséminer des informations sur les progrès réalisés (<http://www.oecd.org/env/gog/index.htm>).

ANNEXE 1 : DOMAINES D'ACTION DANS LES CONTRIBUTIONS NATIONALES

	CON- TEXTE	OPERATIONS					PRISE DE DÉCISION			SGE	ACHATS	SUR- VEILLANCE
		Energie	Eau	Déchets	Véhi- cules	Bâti- ments	Coordi- nation	For- mation	Collec- tivités			
Allemagne	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
Australie	X	X		X	X		X			X	X	X
Autriche										X	X	
Belgique	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Canada	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Corée												
Danemark	X	X	X			X	X	X	X		X	X
Espagne											X	
Etats-Unis	X	X	X	X			X			X	X	
Finlande	X	X	X			X			X	X	X	X
France	X	X	X	X	X		X	X	X		X	
Grèce	X	X	X	X	X	X		X	X			
Hongrie											X	
Irlande												
Islande	X	X		X	X	X		X			X	X
Italie	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
Japon	X					X		X			X	
Luxembourg												
Mexique	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
N. Zélande		X									X	X
Norvège	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pays-Bas	X	X							X	X	X	X
Pologne												X
Portugal												
Rép tchèque		X		X							X	
Royaume Uni	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suède	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suisse										X	X	
Turquie												
CE	X	X	X	X	X	X	X	X				X
Notes: Suisse: information tirées des ateliers de Stockholm et de Bienne												

ANNEXE 2 : INDICATEURS

CORPS CENTRAL D'INDICATEURS

I. Informations de référence sur l'administration centrale/fédérale

Veillez indiquer :

1. Le nombre de personnes travaillant pour l'administration centrale/fédérale (remarque : veuillez préciser le champ couvert : ministères et organismes publics ; organismes de défense ; entreprises publiques, etc.).
 - a) Effectif total
 - b) Pourcentage de la main-d'oeuvre
2. Parc immobilier :
 - a) En propriété
 - Neuf
 - Rénové
 - b) En location
 - c) Superficie totale en m² occupée par les organismes publics et les installations des pouvoirs publics
3. Taille et composition du parc de véhicules (total en propriété et en location)
4. Superficie totale des terrains placés sous gestion directe
5. Volume d'achats publics de biens et de services
 - a) Dépenses budgétaires totales
 - b) Part dans le PIB
6. Budget total

II. Données sur le corps central d'indicateurs de performances environnementales pour les organismes publics

Veillez indiquer, dans la mesure du possible, les données en rapport avec les indicateurs suivants. Veuillez préciser « aucune information disponible » si votre gouvernement ne peut fournir aucune donnée sur l'indicateur en question.

1. ENERGIE

- Consommation totale d'énergie
 - Immeubles à usage de bureaux [Unité : Mtep/m²]
 - Installations diverses (veuillez préciser) [Unité : Mtep par an]
- Pourcentage d'immeubles/installations ayant fait l'objet d'audits énergétiques [Unité : % du parc immobilier total]

2. EAU

- Consommation totale d'eau
 - Immeubles à usage de bureaux [Unité : m³/m² d'espace de bureau]
 - Installations diverses (veuillez préciser) [Unité : m³ par an]
- Pourcentage d'immeubles/installations ayant fait l'objet d'audits relatifs à l'eau [Unité : % du parc immobilier total]

3. PAPIER

- Consommation totale de papier [Unité : tonnes/personne]
- Teneur en matières recyclées du papier acheté [Unité : % du stock total de papier]
- Quantité de papier recyclé [Unité : % du total en tonnes]

4. PARC DE VEHICULES ET TRAJETS

- Nombre de véhicules en propriété [Unité : nombre total]
- Nombre de véhicules en location [Unité : nombre total]
- Consommation totale de carburant par type de carburant [Unité : litres]
- Parc de véhicules à carburant de substitution [Unité : nombre total]
- Nombre de kilomètres parcourus chaque année
 - Véhicules classiques [Unité : km/an]
 - Véhicules à carburant de substitution [Unité : km/an]

5. GESTION DES DECHETS

- Production totale de déchets solides non dangereux [Unité : kg/personne/an]
 - Production totale de déchets dangereux [Unité : tonnes/an]
- (* veuillez indiquer séparément les données pour les hôpitaux publics)
- Pourcentage de déchets destinés au recyclage [Unité : % du total en tonnes]

6. ACHATS PUBLICS DE BIENS ET DE SERVICES

- Nombre de contrats d'achat assortis de clauses sur l'environnement [Unité : % du nombre total de contrats]
[Unité : % de la valeur totale]
- Nombre de contrats de prestation de services assortis de clauses sur l'environnement [Unité : % du nombre total de contrats]
[Unité : % de la valeur totale]